

faiss Etablissement horticole

FULLY Téléphone (026) 6 23 16

Plantes et fleurs en toute saison

P. 2401 S

Le Confédéré

QUOTIDIEN

ÉDITE PAR LE PARTI RADICAL-DÉMOCRATIQUE VALAISAN

Gamme complète

alfa romeo 69 en stock

Demandez une démonstration

GARAGE VALAISAN

Kaspar Frères, SION
Tél. (027) 2 12 71 P. 2849 S

éditorial

Des minima

par
ARTHUR BENDER



Le rideau est tombé sur la législature parlementaire 1965-69, les flashes ont éclairé les derniers instants d'une Assemblée recueillie jusqu'à l'attendrissement et toute disposée à faire mentir le proverbe qui dit que les Républiques sont ingrates. M. le président Lehner, en guide courageux et averti, nous fit grimper à sa suite sur les « plus de quatre mille », puis, embrassant le vieux pays d'un regard pénétrant, il nous décrivit ses grandeurs : super-barrage, super-glaçier, super-remontées mécaniques, super-vignoble, super-pâtinoires...

Que de records ignorés ! Que de richesses latentes ou inexploitées !

Le représentant du peuple demeure abasourdi et impressionné devant tant de magnificences. Généralement peu familiarisé avec les hauts sommets, il se sent pris de vertige.

Bon prince, M. Lehner se résigne à la descente et, sur la lancée, ne s'arrête pas à la plaine fertile, aux routes balisées et aux néons des grands magasins : malgré notre répulsion, il nous entraîne jusqu'aux fumées suffocantes des gadoues et aux canaux paresseux confluant dans leur élément trouble et pollué vers le lit où le Rhône a son cours...

Un journaliste a qualifié le tableau objectif broché par le grand baillif de bilan contrasté : rien de plus vrai, hélas ! sous réserve de noter qu'un pays peut tirer orgueil et profit de ses contrastes naturels, alors qu'il pâtit des différences accumulées par la malice des hommes.

Me recommandant de l'autorité du président du Grand Conseil, j'ose confirmer, après lui, que le secteur de la santé et de la salubrité publique se situe chez nous au bas de l'échelle suisse. La statistique valaisanne et suisse la plus officielle démontre de manière irrécusable que les investissements publics dans le domaine des constructions sanitaires, de la protection des eaux et de la destruction des déchets ont été et sont insuffisants, pour ne pas dire insignifiants.

Il est vrai que la Suisse entière accuse sur ce plan un retard considérable et que des « voix autorisées » admettent que les problèmes soulevés sont parmi les plus urgents à résoudre.

L'Office fédéral de la protection des eaux a évalué à près de 100 milliards le coût total des installations à réaliser, sans compter la part des dépenses incombant à l'industrie et à l'artisanat, ni celles afférentes à l'approvisionnement en eau potable. Ce sont là des chiffres qui donnent à réfléchir.

En résumé, les communes restent redevables de 50 à 60 % du coût des stations d'épuration, respectivement des ouvrages d'élimination des ordures. La célèbre commission Stocker, chargée d'élaguer les branches gourmandes des subventions fédérales, a reconnu le bien-fondé des dépenses consacrées à la protection des eaux, tout en recommandant le prélèvement de taxes auprès des utilisateurs.

La santé publique, au sens le plus large auquel se rattache le problème aigu de l'aide aux calsses-malades, mériterait un examen critique analogue. Une telle étude déboucherait certainement sur les mêmes conclusions : l'effort accompli est inadéquat et doit être d'urgence renforcé

Problèmes scolaires

L'instruction civique, cette délaissée

par Edgar ZUFFEREY, député

À la dernière session du Grand Conseil, j'ai développé un postulat sur le peu de cas que font nos écoles, aux différents degrés, de l'éducation et de l'instruction civique, et sur les moyens de combler ces lacunes.

Je tiens à relever que ce problème d'une introduction plus généralisée de l'éducation physique dans nos écoles et, d'autre part, la réadaptation de son programme, ne sont pas seulement inhérents à notre canton, mais à l'ensemble des autres cantons, ce que démontrent les quelques faits et exemples suivants :

Genève : Plusieurs députés sont intervenus au Grand Conseil pour s'inquiéter de l'éducation et instruction civique dans les écoles genevoises.

Tout dernièrement encore, le 28 décembre 1968 exactement, le Conseil d'Etat du canton de Genève répondait à une question écrite du député Ketterer à ce sujet.

Le Conseil d'Etat de Genève fit ressortir dans sa réponse que le Département de l'instruction publique et les écoles doivent s'efforcer par des moyens très divers de rendre plus attrayante l'éducation civique.

Fribourg : Dans ce canton également, il y a eu plusieurs interventions parlementaires et diverses études effectuées par les services intéressés du Département de l'instruction publique.

Alors que jusqu'à ce jour, les maîtres primaires et secondaires étaient libres d'utiliser les manuels qu'ils voulaient, des programmes précis s'établissent, un nouveau manuel est sous presse et sera obligatoire dans toutes les classes dès Pâques, alors que pour le degré secondaire supérieur a été éditée récemment un petit ouvrage d'éléments d'instruction civique relatif au canton de Fribourg.

Neuchâtel : Dans ce canton également, la situation actuelle ne donne pas satisfaction aux autorités scolaires.

À cet effet, une commission est au travail pour étudier la création de nouveaux moyens d'enseignement et le problème de la réorganisation du plan d'études ne saurait tarder à être posé, suivant la communication même obtenue du service de l'enseignement du Département de l'instruction publique.

Et en Valais ?

Après cette brève rétrospective de remarques et d'observations dans quelques cantons, comment le problème se pose-t-il dans notre canton, dans quelle situation sommes-nous, notamment à la veille d'une importante consultation populaire, qui devrait accorder aux femmes l'égalité civique, c'est-à-dire les droits de vote et d'éligibilité ?

Dans nos écoles primaires supérieures, c'est-à-dire 7e, 8e et 9e, nos écoles disposent d'un manuel scolaire civique, édité

en 1961 ; l'instruction civique n'est pas assez attractive et moderne et se trouve comprise dans des heures d'enseignement mentionnant au programme « Histoire, civisme et géographie ».

Dans nos écoles secondaires, les heures consacrées à l'instruction civique sont généralement intégrées avec les programmes d'histoire, voire même de géographie, à l'exemple du programme des écoles primaires, et souvent la compétence est laissée aux responsables de l'enseignement, c'est-à-dire aux maîtres, de traiter cette question, d'une façon assez facultative.

Il y a lieu de faire ressortir, cependant, que certaines écoles secondaires régionales, spécialement, ont fait un effort méritoire, afin de consacrer à l'éducation civique le temps qu'elle mérite et, d'autre part, ont rendu cette instruction attrayante et vivante.

Quant à un tel enseignement dans nos écoles supérieures, c'est-à-dire dans nos collèges, il est également intégré aux cours d'histoire et de géographie, alors que les examens de maturité abordent et traitent également de l'éducation civique.

Pour les écoles du Haut-Valais, notamment aux degrés secondaires et supérieurs, nous tenons à faire ressortir que ces écoles disposent d'un excellent manuel intitulé « Bürger-Staat und Politik in der Schweiz », manuel tout récent, puisqu'il date de 1968.

D'autre part, il faut également faire remarquer qu'à part ce manuel moderne et récent, les écoles du Haut-Valais disposent d'une brochure civique consacrée spécialement au canton du Valais, œuvre du professeur Léopold Bortler, et que l'édition est également toute récente, étant donné qu'elle remonte à 1968.

Il s'avère donc que chez nous également ce problème se pose et doit être résolu, car les exemples sont nombreux d'une éducation civique insuffisante.

Revoir la méthode

Les écoles devraient pouvoir résoudre, de moins dans une plus importante proportion, la formation civique du citoyen, formation qui devrait être complétée par une éducation post-scolaire dans le cadre notamment d'une éducation généralisée civique dans les Universités populaires.

Les méthodes et les manuels d'enseignement civique doivent être revus, modifiés et adaptés, car c'est dans le caractère concret des exemples présentés que réside le secret d'un enseignement civique fructueux et intéressant.

(Suite en page 3.)

CHRONIQUE

POLITIQUE ET INDUSTRIE !

par J.-P. RAPAZ, industriel

En consultant le registre des professions de nos édiles, tant nationaux, que cantonaux, on est forcé de constater que très peu d'industriels figurent parmi nos autorités. Alors que souvent, dans nos cercles professionnels, les critiques les plus acerbes sont lancées contre nos dirigeants. L'on entend très souvent : « à leur place j'aurais fait comme ceci et comme cela ». Or, qu'est-ce qu'un homme politique ? Quelqu'un qui pendant des années a sacrifié, d'abord sur le plan communal, puis cantonal et enfin fédéral ses soirées, ses samedis, ses dimanches pour assister à des réunions, à présider des fêtes, à inaugurer des drapeaux. Comme le dit un célèbre commentateur d'un poste périphérique français : « Il faut le faire ! » Et il faut également que son entourage l'accepte et, en premier lieu, sa femme.

Or, les impératifs actuels de notre économie exigent d'un chef d'entreprise, un engagement constant et inconditionnel en faveur de son affaire et sous peine de craquer, il ne pourra consacrer son temps à d'autres activités, dont la politique.

Lors d'un récent colloque réunissant des chefs d'entreprise, ce problème a été discuté. Il est incontestable que les qualités exigées pour dominer les problèmes de

gestion de la chose publique sont très proches de ceux que la conduite d'une affaire requiert. Les Américains l'ont depuis longtemps compris, où l'on voit les chefs de telle ou telle grosse industrie passer d'un poste de l'économie privée à une fonction publique. Le gouvernement Nixon en est une preuve récente.

Malheureusement, la dimension de nos entreprises suisses d'une part, d'autre part le désintéressement de certains font qu'à de rares exceptions près, notre industrie n'a aucune part dans la gestion des affaires publiques. Seules quelques grosses entreprises ont compris l'intérêt de participer aux centres de décisions politiques et ce, malheureusement, non pas dans l'intérêt général, mais en fonction de buts particuliers.

L'industriel pourtant à l'obligation, ne serait-ce que par son influence dans sa sphère d'activité, d'orienter les choix proposés et de faire en sorte que l'on désigne à tel ou tel poste des candidats qui apporteront un esprit nouveau et constructif à l'orientation de notre politique.

Il semble malheureusement, sur le plan valaisan, que le parti majoritaire, analysé par la constitution actuelle, trouve difficilement des candidats valables. Par-

CE JOUR DANS L'HISTOIRE



LE GENERAL DUFOUR ET LE MONT-ROSE

Le 28 janvier 1863, le Conseil fédéral donne au plus haut sommet du Mont-Rose, le nom de Pointe-Dufour, en l'honneur du général qui commanda avec habileté l'armée dirigée contre les troupes du Sonderbund.

G.-H. Dufour est moins politicien que savant ; il est doté d'une solide expérience militaire tout en étant un pacifique.

Il connaît parfaitement toute la Suisse pour avoir réalisé des relevés topographiques destinés à la carte qui porte son nom. Il disposait d'une centaine de milliers d'hommes contre les troupes du Sonderbund fortes de trente mille hommes et disséminées géographiquement.

Dufour opère secteur par secteur, en faisant jouer en plein sa supériorité numérique pour briser promptement les résistances et limiter les effusions de sang. Après que le Valais ait rendu les armes, apprenant la défaite des Lucernois à Gisikon, toute résistance cessa. La campagne militaire de 25 jours a coûté 86 morts et 450 blessés sans que l'étranger ait eu le temps d'intervenir.

Mais grâce à la sagesse du général Dufour, il n'y a eu ni ruines sanglantes ni fossés impossibles à combler. La Confédération moderne a pu se faire presque par miracle.

Notre photo : la Pointe-Dufour.

(Archives Valpresse - Sion.)

en lui appliquant en priorité les ressources suffisantes. « Il est fréquent — a déclaré M. Tschudi, conseiller fédéral — que la juste part ne soit pas faite à certaines tâches communautaires, notamment celles qui ont trait aux hôpitaux et à la protection des eaux. Un pays hautement civilisé... ne se distingue pas par des réclames lumineuses criardes et par un trafic assourdissant (...), mais en prenant soin des malades, des infirmes et en vouant toute son attention à ceux qui en ont la charge. »

Dans un canton où le catholicisme est la religion de l'Etat, on ajoutera l'opinion du pape Paul VI (lettre à l'Organisation mondiale de la Santé pour le vingtième anniversaire de sa fondation) : « Veuillez les responsables le comprendre : tout retard dans la part que les Etats attribuent à la santé publique dans leur budget atteint immanquablement les plus démunis et les plus déshérités. »

Je félicite le président Lehner de l'image réaliste qu'il a présentée de son canton : si certaines vérités blessent, c'est qu'elles sont... vraies. Arthur BENDER.

Confédéré - 20 ans

(CÔTÉ GARÇONS)

Pain sans liberté ou liberté sans pain



(Suite.)
Je poursuis la publication des réflexions de mon jeune collègue de 18 ans. ALEX.

« En tout cas, on peut très bien être chrétien et communiste.

Le communisme est un système d'organisation politique où tous les moyens de production sont administrés par l'Etat.

Le marxisme, par contre, est une idéologie, une doctrine qui a la prétention de tout expliquer par la raison et qui nie absolument l'existence d'un être supérieur.

« Nous ne réussirons jamais tant que le mythe de Dieu n'a pas été extirpé de l'homme », a dit Lénine.

Seulement, il y a les communistes marxistes.

Il y aussi les marxistes qui sont communistes.

Karl Marx a vu l'opium du peuple dans le cléricisme ; or, le cléricisme n'est qu'une parodie du christianisme. Il y a aussi à Moscou des cléricaux du communisme. Sous Staline, on a même voulu soumettre la science au marxisme ; on en est revenu !

Cet homme a donc faim. Il a toujours eu faim. C'est une tradition : sept hommes sur dix ont faim sur notre bonne Terre.

Qu'espèrent-ils, sinon manger ? Aspireraient-ils plus à leur liberté qu'à leur estomac ?

Non.

Avant de parler, rassasie ! Convertis d'abord les affamés avec le riz, ensuite avec le verbe.

Il leur est donc offert à manger sous caution d'une liberté qui n'a pas, pour commencer, la saveur d'un morceau de pain.

Après, il est trop tard ; il faut payer.

En Italie, par exemple, dans la plupart des grandes villes, le parti communiste a établi des foyers complets pour les ouvriers avec des prix très inférieurs à la plupart.

Il y a dans le communisme une volonté héroïque de supprimer la puissance de l'argent qui ne peut que nous paraître sympathique.

Mais l'homme reste ce qu'il est et les marxistes communistes ont cru et croient encore qu'ils peuvent imposer le désintéressement.

C'est là le vrai fond du problème. Bien pénible situation pour de nombreux États.

Ce ne pourra changer que lorsqu'on opposera au pain sans liberté un pain sans dilemme : du pain et de la liberté. »

mi les noms avancés, certains voudraient lier à l'industrie telle ou telle candidature. Nous ne pensons pas qu'il suffise d'avoir une quantité importante de litres et de diplômes pour faire un homme d'Etat. Ceci peut tout au plus impressionner certains électeurs. Il nous faut des hommes ayant une attitude prospective, si non une expérience, tout au moins du bon sens et un esprit de décision. Des hommes qui savent s'entourer de collaborateurs capables et non de valets. Et surtout des hommes pouvant s'intégrer harmonieusement dans une équipe gouvernementale. Qu'importe qu'ils soient trop jeunes ou trop vieux, du haut ou du bas, pourvu qu'ils soient capables. Malheureusement, certains jugent la personnalité d'un homme à travers la presse ou la TV. Il est dangereux de confondre personnalité et culte de la personnalité et il serait bon de se rappeler que le petit écran est une arme à double tranchant et qu'il n'est pas à la portée de tout le monde d'avoir l'aisance et la prestance d'un de Gaulle !

J.-P. RAPAZ.

programmes de la télévision

SUISSE

- 18.30 Bulletin de nouvelles
- 18.35 Sur l'antenne
Présentation : Dolly Ouevray et Eric Lehmann.
- 19.00 Trois petits tours et puis s'en vont
Pour les petits : Une dernière histoire avant de s'endormir.
- 19.05 (C) Flipper le Dauphin
Feuilleton (Dixième épisode).
- 19.40 Téléjournal
- 20.05 Carrefour
- 20.25 (C) Le Sergent mène l'Enquête
Un film de la série l'Homme de Fer, avec Raymond Burr, Barbara Anderson, Don Mitchell, Don Galloway, Pernel Roberts et Ruta Lee. Conduisant en état d'ébriété avancé, Frank Vincent accroche une autre voiture. Arrêté par la police, il est conduit — non sans mal — au commissariat. Le sergent Ed Brown assiste à l'interrogatoire lorsque soudain, pris d'une crise de rage, Vincent bondit sur les agents et tente de s'échapper. Peu de temps après que Vincent ait été libéré sous caution, l'un des deux agents ayant procédé à son arrestation est abattu de plusieurs coups de feu. Le sergent Ed Brown est persuadé que Vincent est coupable, il avait proféré des menaces lors de son séjour au poste de police. Malgré les conseils de son chef Robert D'Acier, Ed décide de mener une enquête et surveille Vincent de très près. Lorsque Briggs, le deuxième officier de police ayant participé à l'arrestation de Vincent quitte son épouse pour se rendre à son travail, sa voiture saute et le policier est tué sur le coup. Après ce deuxième attentat, Ed Brown est de plus en plus convaincu de la culpabilité de son suspect mais, lorsqu'il veut l'interroger, ce dernier s'indigne, refuse tout interrogatoire et veut jeter le sergent à la porte. Dans la brève bagarre qui suit, Vincent est légèrement blessé et son avocat, appuyé par le conseiller municipal du quartier, porte plainte : Ed Brown passe devant un conseil de discipline, se fait sérieusement rappeler à l'ordre et est mis en congé pour quinze jours. Profitant de ses vacances forcées, Brown décide de poursuivre seul son enquête...
- 21.15 Personnalité suisse
Ferdinand Gonseth.
Une émission réalisée par Claude Cruchon et Georges Kleinmann, avec la collaboration de Claire Lejeune et de Edmond Bertholet.
- 22.15 Jazz parade
Une émission consacrée au Festival de Jazz de Lugano, avec Le Quartette du saxophoniste Yusef Lateef
- 22.40 Téléjournal

- 19.15 Pépin la Bulle
Idée originale et scénario de Michel Karlof. Un film de Stefano Lonati et Italo Bettioli.
Clapotis pleure sur lui-même parce qu'on a oublié son anniversaire. Brigantine affirme, pour le consoler, qu'elle a pris le temps d'y penser. Clapotis, plein d'espoir, demande si on lui a apporté un cadeau. Brigantine est prise au dépourvu.
- 19.20 Actualités régionales. Annonces
- 19.40 L'Homme du « Picardie »
Feuilleton.
- 20.00 Télé-soir
- 20.30 Peur contre Peur
Commedia.
Scénario original : Gérard Herzog Avec Marie-José Neuville, Gianni Esposito, Laurence Badie. Réalisation : Gérard Herzog.
Gérard Herzog se propose de réaliser une pièce psychologique et policière en direct à la manière de la « Commedia dell'arte ».
Pour tenir cette gageure il dispose d'un scénario, de trois comédiens, d'un décor et de quatre caméras. Si les risques pris par les comédiens sont grands puisqu'ils doivent improviser sur une trame donnée, ceux du réalisateur sont plus considérables encore.
Il est vrai que Gérard Herzog est doté d'un tempérament d'alpiniste et qu'il a déjà affronté ce genre d'obstacle lorsqu'il était réalisateur de radio et à la télévision avec des pièces comme « Théodore Fremcaux, décédé » en 1963, « En attendant Cléo » (1964), « Le Réveil de Rose » (1966).

- 21.30 Euréka 5
Une émission de Michel Tréguer.
- 22.45 Télé-nuit

Deuxième chaîne

- 14.00 Cours du Conservatoire national des arts et métiers
- 18.15 Cours du Conservatoire national des arts et métiers
Electronique fondamentale.
- 19.40 (C) Télé-soir couleurs
- 19.55 (C) Téléports
- 20.00 (C) L'Eventail de Séville
(8), d'après le roman de Paul-Jacques Bonzon. Avec : José Squinquel : Lazarillo - François Nougaret : Le contremaitre - Jean Mora : Le petit maître - Michèle Fleury : La religieuse - Bernard Jeantet : Pablo - Georges Britly : Lusillo - Jean Béjan : Le cantonnier - François Guillier : Le berger. Musique : René Wheeler. Réalisation : Georges Garvarentz.
- 20.30 (C) Point contrepoint
Une émission de René Puisseuseau et Jean-François Chauvel. Réalisation : François Moreuil.
- 21.30 Concert
Orchestre symphonique de la Radio danoise sous la direction d'Herbert Blomstedt : Concerto pour piano, No 26, en ré majeur de « Couronnement », Mozart - Ouverture « Léonore », No 2, Beethoven.
- 22.55 (C) Le Quatuor Via Nova
Avec : Jean Mouillière, 1er violon ; Hervé Le Floch, 2e violon ; Jean Benedetti, violoncelle ; Marc Jeanneret, alto ; et le concours de Bruno Rigutto, pianiste et Gabriel Fumet, flûtiste. Bruno Rigutto : Un Sopiro de Liszt ; une composition inédite d'Yves Clauoué - Le Quatuor Via Nova interprète : Un extrait du 3e Quatuor en ré mineur « La jeune fille et la mort », de Schubert ; Interpolaire de Raphaël Fumet - A la flûte : Gabriel Fumet : Le 2e mouvement du Quatuor en sol mineur de Debussy ; Le Menuet en ut mineur, de Mozart ; Quatuor « Les Dissonances », de Mozart. Réalisation : Bernard Lion.

PILOTE TEMPÊTE



Quand le temps des fêtes prit fin, Seth Besh connut une période assez triste, le moment était venu de prendre congé de ses nouveaux amis et de faire son retour inévitable vers la fusée terrienne qui vagabondait quelque part dans un cosmos inconnu. Le bel intermède était fini et Xana et lui s'aperçurent que cette qualité particulière des Voraks de dédoubler pour un temps leur alter ego, avait aussi ses désavantages. Le Vorak qui ne respecte pas les règles et la procédure perd pour de

bon cette qualité particulière. Xana accompagna Seth Besh un bout de chemin dans le désert en dehors des murs de Dorum et là, à la lueur froide des deux lunes, les amoureux se firent leurs adieux. C'était un moment dramatique pour tous deux, mais ils étaient jeunes et avaient confiance, ils se reverraient bientôt. Une fois seul, Seth Besh leva les bras vers les étoiles et dirigea ses pensées vers un point de l'univers où son vrai personnage sommeillait.

Les Mystères de Paris

feuilleton

EUGÈNE SUE

Agence parisienne de distribution

Adaptation de Jacques Marceau

75

J'écrase tout obstacle sur mon chemin sans pitié.

Jacques Ferrand gardait son sang-froid malgré la bizarrerie de la situation : cette mère, croyant sa fille morte, venait lui proposer de faire passer pour vivante un enfant qu'il avait fait passer pour morte quatorze ans plus tôt.

Il était trop habile pour ne pas comprendre la portée des menaces dont il était l'objet. L'édifice de sa réputation était laborieusement et admirablement construit, mais reposait sur le sable. La perspicacité de Sarah effraya le notaire. Voulang se donner le temps de chercher à parer ce coup dangereux, il dit froidement :

— Madame, je vous donne jusqu'à demain pour renoncer à un projet dont vous ne soupçonnez pas la gravité. Si vous ne me confirmez pas par une lettre votre intention d'abandonner cette criminelle entreprise, vous apprendrez à vos dépens que la justice peut protéger les honnêtes gens qui refusent de se rendre complices de machinations coupables.

— La comtesse Sarah eut un sourire : — Cela veut dire que vous me demandez un jour de plus pour réfléchir à mes propositions... D'accord, maître. Je reviendrai ici après-demain, et ce sera la paix ou la guerre.

Et elle sortit. A peine venait-elle de quitter la maison du notaire que Charles Robert descendit du cabriolet le plus élégant.

Le commandant, comme l'appelait Mme Pipelet, entra sans façon chez le notaire qu'il trouva de sombre humeur.

— Mon cher tabellion, dit-il sur le ton de la plaisanterie, je tenais à vous rassurer par moi-même sur les craintes que vous pouviez avoir sur ma santé. Tout s'est passé le plus honorablement du monde à Vincennes hier matin. J'ai donné un léger coup d'épée dans le bras du duc de Lucenay. Les témoins ont déclaré l'honneur satisfait. Le duc a dit à haute voix : « Avant une affaire je ne me rétracte jamais ; après c'est différent. Il est de mon honneur et de mon devoir de proclamer que j'avais faussement accusé M. Charles Robert de constipation opiniâtre. Messieurs, mon loyal adversaire n'est pas constipé et ne le sera jamais ». Puis il m'a tendu cordialement la main en me disant qu'entre nous c'était à la vie à la mort. Ce duc est un homme très délicat.

— Voilà ce que j'appelle du courage bien employé ? Que me voulez-vous ?

— Mon cher garde-notes (plaisanterie de M. Robert), il s'agit d'une chose importante pour moi. Vous vous rappelez que lorsque je vous ai avancé 350 000 francs pour payer votre charge, il a été stipulé que je pourrais retirer mes fonds de chez vous en vous prévenant trois mois d'avance. Or je me propose une acquisition territoriale et je viens retirer mes fonds de chez vous. Surtout n'allez pas croire que j'attache le moindre crédit aux bruits qui courent sur votre compte ? On prétend que vous êtes engagé dans de mauvaises affaires.

— Ainsi vous ne croyez plus votre argent en sûreté chez moi ?

— Si fait, mais j'aimerais autant l'avoir entre mes mains.

Maître Ferrand poussa le tiroir de son bureau et se leva.

— Attendez-moi, dit-il. Je vais chercher de quoi vous convaincre de la véacité des bruits qui courent sur l'embarras de mes affaires, dit-il ironiquement.

Ouvrant la porte d'un petit escalier dérobé qui lui permettait d'aller au pavillon du fond sans passer par l'étude, il disparut. A peine était-il sorti que le maître clerc frappa.

— C'est une dame voilée qui veut parler au patron un instant pour une affaire pressante.

— Mon digne basochien (plaisanterie de M. Robert), votre patron revient tout à l'heure, je lui dirai cela.

Maître Ferrand revint tenant à la main quelques papiers qu'il remit à Charles Robert.

— Monsieur, on ne me soupçonne pas deux fois. Voici 350 000 francs en bons du Trésor. Faites-moi un reçu. Et dites aux gens qui vous parlent de l'embarras de mes affaires de quelle manière je réponds à ces soupçons.

Le maître clerc introduisit Mme la duchesse de Lucenay enveloppée d'un grand châle et la figure complètement cachée par l'épais voile de dentelle noire qui entourait son chapeau de même couleur. Assez troublée, elle s'approcha lentement du bureau du notaire qui alla à sa rencontre. L'humeur de Jacques Ferrand, assombrie par les menaces de Sarah, s'était espérée aux fâcheux soupçons de Charles Robert.

— Monsieur, dit la dame d'une voix émue en tâchant de cacher son visage sous les plis de son voile, un de mes amis, de mes parents, sort de chez vous. Il s'agit de M. Florestan de Saint-Rémy.

— Eh bien, madame ?

— Il m'a tout dit, monsieur. Vous êtes sans pitié...
— Pour les escrocs comme lui, je suis sans pitié. Au lieu d'avouer qu'il est votre parent vous devriez en rougir. Venez-vous pleurnicher ici pour m'attendrir ? C'est un vilain métier pour une honnête femme si vous l'êtes.

La duchesse se redressa, rejeta son voile en arrière, et dit le regard impérieux, la voix ferme :

— Monsieur, je suis la duchesse de Lucenay.

Cette femme prit alors un si grand air que le notaire recula tout interdit, ôta son bonnet de soie et salua profondément. Rien n'était plus gracieux et plus fier que le visage et la tournure de la duchesse. Elle avait une figure pâle et un peu fatiguée, mais aussi de grands yeux bruns étincelants et hardis, de magnifiques cheveux noirs, la lèvre rouge et dédaigneuse, le nez fin, la taille souple et pleine de noblesse, une démarche de déesse sur les nuées comme dit Saint-Simon. Elle était entrée en timide bourgeoise, elle se montra tout à coup grande dame irritée. Jamais de sa vie Jacques Ferrand n'avait rencontré de femme d'une beauté aussi

insolente, d'un air aussi noble. Les yeux entourés d'azur de la duchesse, ses narines dilatées annonçaient une nature ardente. Quoique laid, vieux, ignoble, sordide, le notaire était capable d'apprécier le genre de beauté de Mme de Lucenay. La haine, l'envie, une sorte de ressentiment farouche allumèrent dans son regard les feux de la plus honteuse passion. Il s'attendait à des détours de la part de Mme de Lucenay. Elle lui parla avec hauteur, comme de la chose la plus naturelle du monde. L'insolente grossièreté du notaire avait forcé la duchesse, en la blessant au vif, de sortir de son rôle implorant. Revenue à sa nature, spirituelle, généreuse, elle aurait fait comme cette impératrice romaine qui se mettait au bain devant son esclave en disant : Ce n'est pas un homme

MOTS CROISÉS

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

HORIZONTALEMENT

- 1. L'ogre en est une belle. — 2. Captive. — 3. Bas pour un jeune enfant. Aussi loin. — 4. Marque le doute. Forme de pouvoir. Comprend une suite de numéros. — 5. Conjonction. Le monopole est celle de l'industrie. Fin d'infinifit. — 6. Le bigardier en fournit. — 7. Sorte de cor. Mit le tain d'une glace. — 8. Rigole à la campagne. Pris. — 9. Sert à surélever une balle. Qui doivent trouver un emploi. — 10. Travail de laboratoire. La journée du patron.

VERTICALEMENT

- 1. Arrêtée définitivement. Maison d'Irlande. — 2. Pronom. Jolis rêves. — 3. Est peuplé en partie par les mormons. Fonctions. — 4. Désert de pierres. Promenade publique. — 5. Grosse étoffe. Agrément. — 6. Appel. A ne pas remettre. — 7. Son canal réunit deux fleuves. Naît au pic de Prigue. Ile. — 8. Régnait sur de vastes étendues. Un des émaux de l'écu. — 9. Grande pour la parade. Dont on ne peut tirer un mot. — 10. Abat.

SOLUTION DE LUNDI

- Horizontalement : 1. Opérations. — 2. Bête. Année. — 3. Et. Yonne. — 4. Lac. Sn. Réa. — 5. Lentement. — 6. Képi. Sout. — 7. Es. Na. User. — 8. Sacoleve. — 9. Cousine. Et. — 10. Huc. Scènes.
Verticalement : 1. Obel. Ketch. — 2. Pétales. Oû. — 3. Et. Cep. Suc. — 4. Rej. Ninas. — 5. Ost. Acis. — 6. Tannes. Onc. — 7. Inn. Moulée. — 8. Onéreusé. — 9. Ne. Enlevée. — 10. Sénat. Rets.

programmes de la radio

Mardi 28 janvier
Premier programme

Informations à 14.00, 15.00, 16.00, 17.00, 12.45 Informations. Ce matin dans le monde. 12.55 Le feuilleton : Astérix et Cléopâtre (32). 13.05 Mardi les gars ! 13.15 Musicolor. 14.05 Sur vos deux oreilles... 14.30 Le monde chez vous. 15.05 Concert chez soi. 16.05 Le rendez-vous de seize heures : Mémoires de Sarah Bernhardt (73). 17.05 Bonjour les enfants ! 17.30 Jeunesse-Club. 18.05 Le micro dans la vie. 18.54 Sports. 19.00 Le miroir du monde. 19.30 Bonsoir les enfants. 19.35 La Fa Mi. 20.00 Magazine 69. 20.25 Intermezzo musical. 20.30 Intermezzo, comédie de Jean Giraudoux. 21.50 Giraudoux essayiste. 22.30 Informations. 22.35 La tribune internationale des journalistes. 23.00 Prélude à la nuit. 23.25 Miroir-dernière.

Second programme

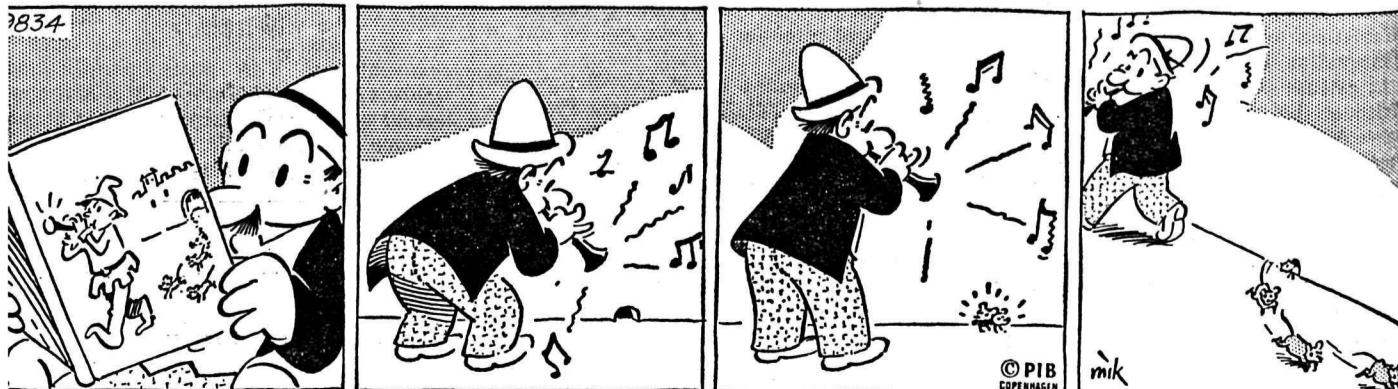
12.00 Midi-musique. 14.00 Musik am Nachmittag. 17.00 Musica di fine pomeriggio. 18.00 Jeunesse-Club. 19.00 Per i lavoratori in Svizzera. italiani 19.30 Musique pour la Suisse. 20.00 Vingt-quatre heures de la vie du monde. 20.15 Play time. 20.30 Les nouveautés de l'enregistrement. 21.30 La vie musicale. 21.50 Encyclopédie lyrique : Orfeo. 22.30 Les jeux du jazz.

Beromünster

Informations à 6.15, 7.00, 8.00, 10.00, 11.00, 12.30, 15.00, 16.00, 23.25.
6.10 Bonjour. 6.20 Réveil en musique. 7.10 Auto-radio. 8.30 Le radio-orchestre. 9.00 Souvenirs musicaux. 10.05 Mosaïque populaire. 11.05 Les deux pigeons, ballet, Messenger. 11.30 Harmonica et musique champêtre. 12.00 Magazine agricole. 12.40 Rendez-vous de midi. 14.00 Magazine féminin. 14.30 Radioscolaire. 15.05 Rita, opéra, Donizetti. 16.05 Lecture. 16.30 Musique de divertissement pour les personnes âgées. 17.30 Pour les jeunes. 18.00 Information. Météo. Actualités. 18.15 Radio-jeu nesse. 18.55 Bonne nuit les petits. 19.00 Sports. Communiqués. 19.15 Informations. Actualités. 20.00 Hit-parade. 20.30 Sketches et couplets de divers auteurs. 21.15 Sextette Dalmonde et Orch. de la Radio bavaroise. 21.45 La situation internationale. 22.15 Informations. Commentaires. 22.25 à 23.25 Festival de jazz Antibes 1968.

Mercredi 29 janvier
Premier programme

Informations à 8.00, 9.00, 10.00, 11.00 et 12.00.
6.10 Bonjour à tous ! 6.15 Informations. 7.15 Horloge parlante et Miroir-première. 9.05 A votre service ! 11.05 Crescendo. 12.05 Au carillon de midi. 12.35 Quatre à quatre.





Prélude à l'amitié Bâle-Valais du Comptoir de Martigny

23 méritantes écolières bâloises accueillies à Graechen

SION (VP). — Dans le cadre de l'action « les jeunes Suisses à Graechen », la petite station haut-valaisanne poursuit cette année la série de ses gestes généreux commencée il y a trois ans. En 1967, ce sont des écoliers zurichois, l'an passé des élèves lausannois qui furent reçus gracieusement pour une semaine de vacances et de plein soleil. C'est grâce à l'action bénévole de l'Office du tourisme, des hôteliers et des propriétaires de chalet que des retenues de deux ou trois centimes sont effectuées sur la taxe de chaque nuitée dans la station. Un comité gère un fonds qui permet depuis trois ans de recevoir des écoliers suisses, choisis toujours parmi les grands centres de notre pays.

Ce comité a porté cette année son choix sur la ville de Bâle où 23 écolières des quartiers ouvriers, parmi les plus méritantes de leur classe ont été choisies.

Toute la population du village ainsi que la fanfare les attendaient dimanche sur la place du village. M. Max Walther, président de Graechen leur a souhaité la bienvenue, tandis que M. Gérard Schwitler, instituteur-moniteur remerciait au nom de la ville de Bâle. Il remit à M. Walther, un magnifique plateau-souvenir. La délégation bâloise fut heureuse d'apprendre

Le président Max Walther, de la commune de Graechen, accueille officiellement, dans un décor prestigieux, les écolières méritantes bâloises.



que le premier touriste de Graechen fut précisément un Bâlois, M. Nordmann, qui en 1905 passa quelques jours dans un chalet en un endroit qui porte actuellement le nom de Nordmannstein. Le geste des meilleurs touristes de la station haut-valaisanne est méritoire et convient d'être tout particulièrement relevé.

Il permet à des enfants de pouvoir jouir enfin de quelques radieuses journées de détente bienfaitrice.

L'instruction civique, cette délaissée

(Suite de la première page.)

Il faut le reconnaître, si un tel enseignement a passé et passe encore très souvent pour ingrat à l'élève de nos différents degrés scolaires, cette constatation est le fait que la cause réside dans la façon parfois abstraite où un tel cours est donné.

Pestalozzi proclamait : « Rien d'artificiel, pas de livre, la vie. » Cette proclamation d'un éducateur modèle tel que Pestalozzi a notamment toute sa valeur dans le programme de l'instruction civique, car l'enseignement civique basé sur la réalité de la vie publique au jour le jour ne peut qu'éveiller l'intérêt et l'attention.

D'autre part, l'instruction civique doit être composée — à l'exemple de la grammaire, de l'arithmétique — d'exercices,

Guides de montagne On demande une modification du règlement cantonal

Au Grand Conseil, le député Remy Theytaz, d'Ayez, a déposé le postulat suivant :

La profession de guide de montagne présente, dans le cadre du tourisme valaisan, un caractère et une importance indéniables.

Il est indispensable — en face de l'évolution rapide de l'alpinisme moderne — que cette profession dispose d'une plus grande autonomie pour organiser son activité et l'adapter à cette évolution.

Aussi, le Conseil d'Etat est-il invité à présenter au Grand Conseil un projet de modification dans ce sens, du règlement du 9 juin 1953 relatif à la loi du 14 mai 1952 sur les guides de montagne et les professeurs de ski.

bien à la portée de nos enfants, devant permettre de se livrer à un travail personnel, varié et concret.

L'école primaire, secondaire et supérieure d'un pays aussi démocratique que le nôtre doit se préoccuper et mieux qu'actuellement d'éducation civique et cette formation doit avoir son départ à l'école primaire et se continuer jusqu'aux études supérieures et même jusque dans nos Universités populaires à l'intention des citoyens adultes.

A sa majorité, le citoyen, homme ou femme, doit posséder une connaissance, une compréhension et un intérêt devant permettre de résoudre et de comprendre notamment les problèmes politiques et sociaux de l'heure.

Sans une éducation civique appropriée, pas de participation vraiment active, directe et surtout libre à l'exercice de la souveraineté accordée par une démocratie

Une véritable éducation civique

L'instruction civique ne doit pas uniquement fournir des renseignements détaillés relatifs aux compositions des autorités, à leurs attributions ; non, une telle éducation doit avoir pour but d'arriver à intéresser l'élève aux projets et difficultés de nos communes, de notre canton, aux objets soumis au peuple dans les votations, aux décisions prises par les conseils de la nation.

Une éducation civique appropriée doit permettre à l'élève de donner son opinion, étayer ses arguments, formuler des critiques, afin de l'habituer à s'affirmer, à se prononcer pour qu'un jour, citoyenne ou citoyen, il ne soit pas un indifférent.

En conclusion, considérant l'importance et la nécessité de l'éducation civique, l'insuffisance d'un tel enseignement dans nos écoles, qu'il s'agisse du degré primaire, secondaire ou supérieur, la nécessité d'une

VÉTROZ

Humour, bonne humeur et reconnaissance à LA SOIRÉE DU PARTI RADICAL



M. Martial Sauthier, président du parti, remet une chaine-souvenir ainsi qu'un message sur parchemin à MM. Lucien Cottagnoud, juge, et René Papilloud, vice-juge qui est aussi comme on le voit un fervent musicien de l'Union.

Humour, puisque pour la deuxième année consécutive l'équipe du « Cabaret de la Souris blanche » sous l'impulsion dynamique de l'animateur Torres nous firent passer d'agréables moments. L'équipe est composée du duo « Geodann's » jongleurs excentriques, auquel vient s'adjoindre une

instruction civique post-scolaire pour le citoyen adulte, notamment à la veille de l'octroi éventuel du droit de vote et l'éligibilité de la femme dans notre canton, j'ai demandé :

1. L'introduction aux programmes de nos écoles des degrés primaires, secondaires et supérieurs de l'instruction et éducation civique comme branche obligatoire.
2. L'adaptation des manuels relatifs à l'instruction civique, le dernier édité pour les écoles primaires datant de 1961 par exemple.
3. Introduire des méthodes d'enseignement civique plus modernes et plus attractives.
4. Introduire, à l'exemple du canton de Genève, un « Memento civique » à l'intention notamment des futures électrices valaisannes, ainsi qu'à l'ensemble des électeurs.
5. Introduire dans toutes nos Universités populaires des cours d'instruction civique. Edgar ZUFFEREY.

jeune fille pour former le trio « Dany's », magiciens illusionnistes, sans oublier la jeune chanteuse à la guitare Dela Fontaine qui enchanta l'auditoire. Et puis, celui qui coiffe tout ça, Torres l'humoriste, qui connaît passablement Vétroz si l'on en juge à sa petite revue villageoise qui « honora » pas mal de citoyens.

Bonne humeur, durant le bal qui se poursuivit jusqu'au petit matin conduit par l'orchestre musette veveysan Ludwig. Bonne humeur également par des jeux qui vinrent entrecouper les tournois de la piste de danse.

Reconnaissance enfin au cours d'une minipartie officielle par laquelle le Parti radical tint à rendre hommage à sa façon à deux magistrats qui viennent de rentrer dans le rang : MM. Lucien Cottagnoud et René Papilloud, respectivement juge et vice-juge de commune, qui ont passé la main après vingt et seize ans de mandat.

La soirée fut ouverte par quelques productions toujours appréciées de la fanfare l'Union, cela en guise de concert apéritif au menu du « cordon bleu », Louis Lusier qui nous gâta en quantité et en quantité. Il appartient au président Marc Penon d'apporter le salut de l'autorité communale et à M. Martial Sauthier, qui officiait pour la dernière fois à cette création, de souhaiter la bienvenue et de remercier la nombreuse assistance avec une mention particulière aux dames (décidément elles sont l'objet de toujours plus d'attentions...)

En un mot comme en cent, l'édition 1969 de la soirée du Parti radical de Vétroz fut magnifiquement réussie. Ce n'est d'ailleurs ni la première ni la dernière.

OBSERVATOR.

Memento

Police (cas graves) (027) 2 56 56
Ambulance (pour tout le Valais) (027) 2 61 61

MONTHEY

Service médical (025) 4 28 22 et 4 11 92
Pharmacie de service : Coquoz (025) 4 21 43

SAINT-MAURICE

Pharmacie Gaillard (025) 3 62 17

MARTIGNY

Service médical (026) 2 26 05
Pharmacie de service : Vouilloz (026) 2 21 79

SION

Service d'urgence en ville No 11
Pharmacie de service : Gindre (027) 2 58 08
Service de chirurgie : Dr Morand du 24 à 18 h. au 31 à 18 h.
Patinole : 8 h. 30 : patinage public ; 17 h. 30 à 20 h. 30 : club de patinage ; 21.00 club de Curling.

SIERRE

Service médical (027) 5 06 21 et 5 07 03
Pharmacie de service : Burgener (027) 5 11 29

Cinemas

ÉTOILE - Martigny

Aujourd'hui : RELACHE

Dès mercredi 29 - 16 ans révolus

**FAUT PAS PRENDRE LES ENFANTS
DU BON DIEU
POUR DES CANARDS SAUVAGES**

CORSO - Martigny

Mardi 28 - 16 ans révolus - Dernière séance du « western » avec Stephen Forsyth

UN MERCENAIRE RESTE A TUER

Dès mercredi 29 - 16 ans révolus
Eddie Constantine et Johnny Hallyday dans

A TOUT CASSER

MICHEL - Fully

Aujourd'hui : RELACHE

Mercredi 29 - 16 ans révolus

UN MERCENAIRE RESTE A TUER

Dès vendredi 31 - 16 ans révolus

LA FEMME DU BOULANGER

ARLEQUIN - Sion

Tél. (027) 3 32 42

Lundi 27 et mardi 28, 20 h. 30 - 16 ans révolus

LE SAMOURAI

avec Alain Delon, Nathalie Delon, François Périer

Dès mercredi 29 au dimanche 2 février, 20 h. 30
Dimanche matinée à 15 h. - 16 ans révolus

LE GENDARME SE MARIE

avec Louis de Funès

CAPITOLE - Sion

Tél. (027) 2 20 45

Lundi 27 et mardi 28, à 20 h. 30

Un film réalisé par Ingmar Bergman

LA SOURCE

Dès 18 ans révolus

Dès mercredi 29 au dimanche 2 février, à 20 h. 30 - 16 ans révolus

UN DE NOS ESPIONS A DISPARU

avec Napoléon Solo

LUX - Sion

Dès mardi 28 janvier au mardi 4 février un grand film - 16 ans révolus

LES CANONS DE NAVARONNE

avec Anthony Quinn dans le rôle principal

CASINO - Siere

Tél. (027) 5 14 60

Du lundi 27 au mercredi 29, à 20 h. 30

Un grand « western » 16 ans révolus

RINGO NE PARDONNE PAS

avec Julianne Gemma

Du jeudi 30 au dimanche 2 février, à 20 h. 30

DERNIER TRAIN POUR KATANGA

avec Rod Taylor, Yvette Mimieux

Dès 16 ans révolus Scope-couleurs

MONTHEOLO - Monthey

Tél. (025) 4 22 60

Lundi et mardi 27 et 28 janvier - 16 ans rév.

ÉCLAIRE PLUS JAMAIS

Du mercredi 26 jusqu'au dimanche 2 février un grand « western » - 16 ans révolus

A L'OR DES PISTOLERS

PLAZZA - Monthey

Tél. (025) 4 22 90

Lundi, mardi, mercredi RELACHE

Dès jeudi, 30 jusqu'à dimanche 2 février

LES CORROMPUS

avec Robert Stack - 18 ans révolus

REX - Bex

De jeudi 30 jusqu'au dimanche 2 février

LE PACHA

avec Jean Gabin - 16 ans révolus

À la "Feuille officielle suisse du commerce"

BUREAU DE SAINT-MAURICE

13 janvier 1969. Vulgarisation agricole.

Société coopérative La Paysannaz, à Bagnes. Selon procès-verbal d'assemblée constitutive et statuts du 29 octobre 1968, il a été fondé sous cette raison une société coopérative ayant pour but la construction et l'exploitation d'un chalet permettant aux employés et anciens employés des services de vulgarisation agricole, aux conseillers agricoles et à leurs familles de se rencontrer. Elle acquiert pour 15 000 francs un droit de superficie de 1220 m² au lieu dit « Moay sous la grange » sur terre de Bagnes. Les parts sociales sont de 50 francs. Chaque associé est engagé à concurrence de 100 francs et est en outre tenu à des versements supplémentaires à concurrence de 100 francs. L'assemblée générale est convoquée par lettres recommandées. Les publications se font par le Bulletin officiel du canton du Valais, quand la loi ne prescrit pas la Feuille officielle suisse du commerce. Le conseil d'administration se compose de trois à sept membres, actuellement de André Veillon, d'Aigle et Bex, à Lausanne, président ; François Quillet, de Missy, à Cheseaux-sur-Lausanne, vice-président ; Colette Mojon, du Locle, à Lausanne, secrétaire ; Jean Vallat, de Bure BE, à Lausanne, et André Guez, de et à Saint-Légier-la-Chiésaz, membres. La société est engagée par les signatures collectives à deux des président, vice-président et secrétaire. Bruson, chez Pierre Deslarzes. Bureau à Lausanne, Pavement 81, chez le service romand de vulgarisation agricole.

13 janvier 1969.

Masson et Barras, agence immobilière Astoria, à Bagnes, société en nom collectif (FOSC du 1.8.1968, p. 1683). Le 3 septembre 1968 André Masson s'est retiré de la société. Colette Masson, de Bagnes, à Martigny, née Dousse, épouse séparée de biens et autorisée d'André y est entrée comme associée le même jour. Les deux associés Gaston Barras et Colette Masson signent collectivement sous la

nouvelle raison Barras et Cie, agence immobilière Astoria.

BUREAU DE SION

13 janvier 1969. Participations.

Chevog S.A., à Sion. Suivant acte authentique et statuts du 26 juillet 1968, il a été constitué sous cette raison sociale une société anonyme ayant pour but : la participation à toutes affaires commerciales, financières, mobilières, immobilières et industrielles, et particulièrement la gestion de valeur mobilière La société peut également acquérir des immeubles ou des appartements ainsi que des parts et actions de sociétés immobilières. Elle n'exercera aucune activité dans le canton du Valais, sauf toutefois celle nécessaire à son administration. Le capital social de 50 000 francs est divisé en 500 actions au porteur de 100 francs chacune, entièrement libéré. Les publications de la société, ainsi que les communications et convocations aux actionnaires, sont faites dans la Feuille officielle suisse du commerce. Le conseil d'administration est composé d'un ou de plusieurs membres. Marc Perruchoud, de Joseph, de Chalais, à Sion, est administrateur unique. La société est engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique, Domicile légal et bureaux : c/o M^e René Favre, notaire, 25, rue du Rhône.

13 janvier 1969. Fruits.

Pannatier Henri, à Saint-Léonard, commerce de fruits du Valais (FOSC du 20.12.1955. No 298, p. 3266). La raison est radiée par suite de cessation de toute activité.

13 janvier 1969. Vins.

Paul Boven, à Chamoson. Vins du Valais, gros et mi-gros (FOSC du 20.10.1925, No 244, p. 1761). La raison est radiée par suite de cessation de toute activité.

13 janvier 1969. Feuilles gauffrées.

Dayer & Mariéthoz, à Basse-Nendaz. Fabrication de feuilles gauffrées (FOSC du 16.3.1949. No 63, p. 717). La société est dissoute depuis 1949. Sa liquidation étant terminée, la raison sociale est radiée.

«Qualité d'abord et prix très étudiés»
C'est la grande saison du
Blanc-Couleurs



Linge de maison et linge de table, lingerie, blouses, tabliers, tout un vaste choix dont nos différents rayons ont été spécialement achalandés.

Des parures de lit délicatement nuancées de tons pastels, finement brodées de fleurs ou d'arabesques, des draps, des fourres, des taies..., des articles de qualité, garantis des plus solides et dont les impeccables finitions vous séduiront. Toutes les éponges, dans un style nouveau fait de fraîcheur, de jeunesse et de fantaisie, des prix irrésistibles et une tradition de réelle qualité.

Voilà ce que vous offrent en vitrines et sur tables spéciales, les grands magasins

Gonset

Consignez vos plantons de

- tomates
- choux-fleurs
- céleris
- poireaux, etc.

Sélection - Qualité maraîchère

B. Neury
SAXON

Téléphone (026) 6 21 83

P 4801 S

Nous cherchons

MAGASINIER

en possession du permis de conduire
pour voitures

Nous offrons :

- semaine de 5 jours ;
- 3 semaines de vacances ;
- caisse de retraite ;
- rabais sur les achats ;
- tous les avantages sociaux des
grands magasins.

Adresser offre manuscrite au chef du personnel des Grands Magasins

à la Porte-
Neuve S.A.
SION

Inutile de téléphoner !

P 3003 S



**Compagnie d'Etudes et de
Réalisations Techniques SA**

engage

**apprentis dessinateurs
Génie Civil - béton armé**

Bureaux de :

1950 SION, avenue Ritz 35.
1920 MARTIGNY, avenue de la Gare 46.
1870 MONTHÉY, Crochetan 2.

P 90058 S

Pour votre publicité :

PUBLICITAS - SION

HM HALLE
AUX MEUBLES

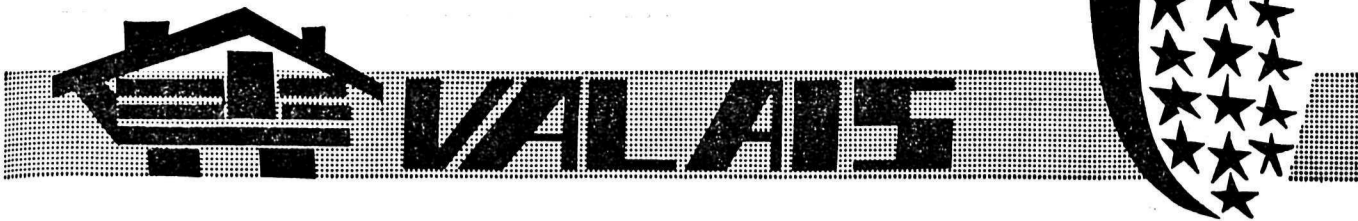
Toujours en tête
SION: rue de la Dixence 9

En face de l'ancien hôpital
LAUSANNE : maison mère, rue des Terreaux 13 bis, 15 et 17
LAUSANNE : ruelle du Grand-Saint-Jean 2 (antiquités)
Une des plus grandes expositions de Suisse

FACILITÉS D'ACHATS
VENTES
ÉCHANGES
Tél. 2 57 30

Tél. (021) 22 99 99
Tél. (021) 22 07 55

P 1007 S



HAUT-VALAIS

Un éboulement qui aurait pu tourner à la tragédie

Dans la soirée de samedi, un énorme pan de rochers s'est abattu dans le lit de la Doveria, en bordure de la route du Simplon, entre Simplon-Village et Gondo.

Les quelque 7000 mètres cubes de rochers ont complètement écrasé et détruit deux baraquements militaires et deux baraquements civils servant de logements à des ouvriers.

Une installation de bétonnage ultra-moderne a été complètement détruite.

Si on ne déplore pas de pertes de vies humaines, on doit en revanche compter avec près d'un million de francs de dégâts.

L'accident est survenu au lieu dit Casermetta, juste à l'endroit où l'Etat du Valais est actuellement occupé à effectuer d'importantes transformations sur la route, en creusant notamment un tunnel qui permettra d'éliminer quelques virages fort dangereux. Lorsque la masse de rochers

s'est abattue, les ouvriers avaient quitté le chantier afin de regagner leur domicile en plaine. D'autre part, il n'y avait pas de soldats stationnés à cet endroit, alors qu'habituellement on en compte environ 120.

Les rochers ont pulvérisé non seulement les bâtiments mais également tout ce qu'ils contenaient, tels que provisions, armement et matériel pour deux cents soldats.

A la suite de cet éboulement, provoqué par des infiltrations d'eau, qui en gelant ont fait éclater des fissures anciennes, le travail du chantier sera considérablement entravé.

En effet, lundi matin, on devait commencer à bétonner le nouveau tunnel, en utilisant la station de béton qui a été détruite. A noter qu'un car postal arrivait de Simplon-Village, lorsque le chauffeur, constatant que le ciel, qui était absolument dégagé quelques minutes plus tôt devenait complètement noir, stoppa son véhicule. A peine arrêté, les passagers entendirent le terrible fracas des rochers tombant sur les constructions.

SKI Les sélectionnés valaisans aux Championnats suisses nordiques

L'Association valaisanne des clubs de ski a sélectionné les coureurs suivants pour les Championnats suisses nordiques des 8 et 9 février à Château-d'Oex.

Hauser Edy, Oberwald; Hischer Conrad, Oberwald; Jaggi Paul, Morgins; Durgnat Gaston, Bex; Niquille Henri, Ulrichen; Marty Julius, Guttet; Fellay André, Le Châble; Aufderregen Armin, Sion (police cantonale); Truffer Richard, Sion (police cantonale); Hischer Grégor, Oberwald; Hubert Luc, Sonlaproz; Richard Marcel, Massongex; Raymond Emile, Morgins; Epiney Robert, Zinal; Debons Bernard, Morgins qui remplace Cyrille Praz, ce dernier lui ayant cédé sa place.

L'effet a été si violent qu'à 50 mètres du point de chute, des toits de constructions en bois ont été arrachés par le souffle d'air.

C'est une véritable chance que cet éboulement se soit produit samedi soir. Il se serait tombé vendredi soir ou hier soir, c'était par dizaines qu'il fallait dénombrer les morts. Signalons pour terminer que la route du col n'a été coupée que très peu de temps, les secours ayant été immédiatement sur place.

Lutte contre le bruit : une intervention au Grand Conseil

« Depuis que le moteur à explosion ou à réaction domine la terre et le ciel, les habitants de ce monde sont menacés par un nouveau mal, le bruit.

« Nombreux sont les personnes qui fréquentent nos stations touristiques pour y trouver un peu de calme, connaître au moins, relativement, un retour à la nature et pour s'abstraire de leur vie quotidienne, bruyante et excitée. Or, il faut bien constater que le silence s'amenuise très rapidement dans nos villages de montagne et nous aimerions connaître les mesures qu'envisage le gouvernement pour éviter que nos hôtes ne disparaissent en même temps. »

L'intervention qu'on vient de lire a été faite, sous forme de question écrite, par M. Fridolin Zwicky, député radical de Monthey, lors de la dernière session du Grand Conseil. La réponse du Conseil d'Etat sera communiquée par écrit à l'intervenant.

Abonnez-vous AU CONFÉDÉRÉ

Profondément touchée par les nombreux témoignages d'affection et de sympathie reçus lors de son grand deuil, la famille de

Madame Angèle CLIVAZ-BERCLAZ

A BLUCHE

remercie bien sincèrement toutes les personnes qui, par leur présence et leurs messages, dons de messes, fleurs et couronnes, lui ont aidé à supporter son grand chagrin, et les prie de croire à ses sentiments de profonde reconnaissance.

Bluche et Genève, janvier 1969.

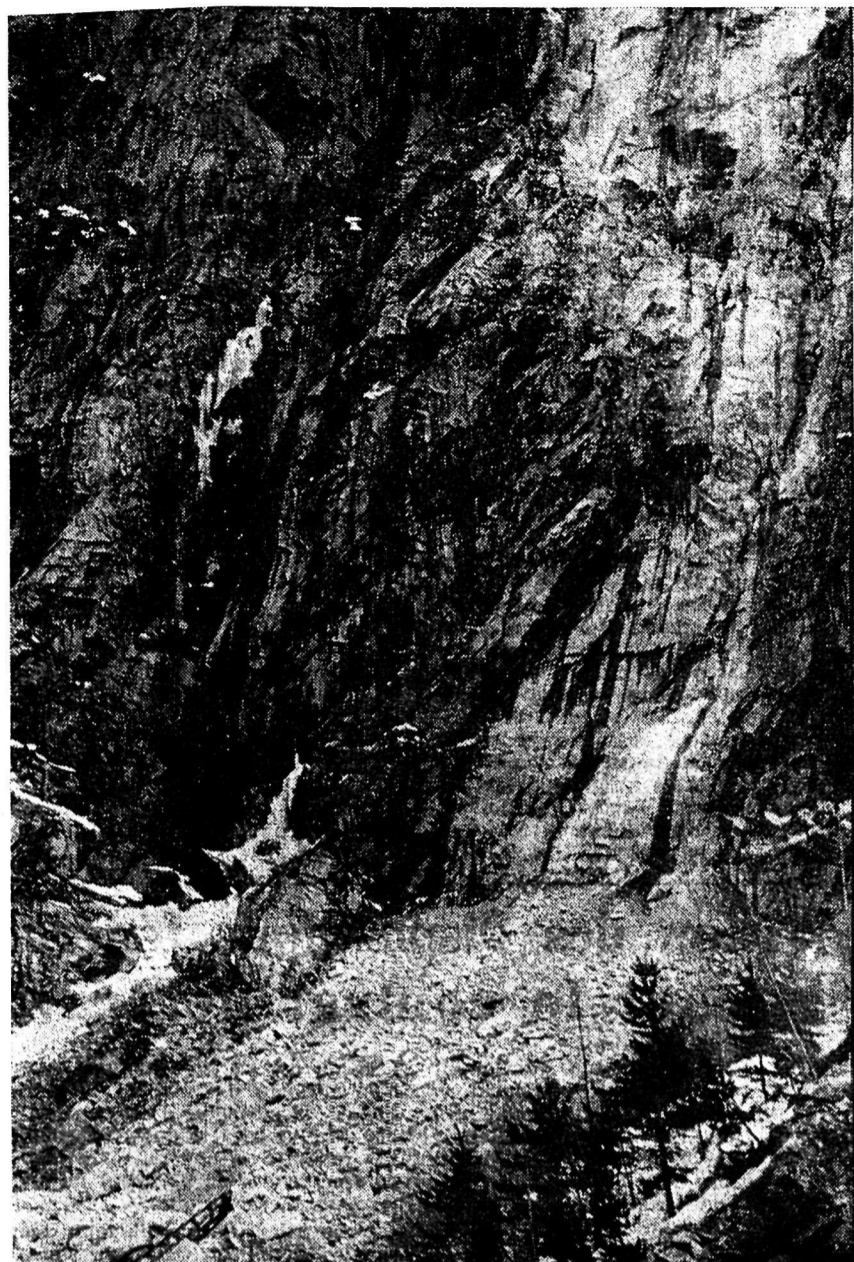
La famille de

Madame Vve Laurence BERCLAZ

A RANDOGNE

remercie très sincèrement toutes les personnes qui l'ont entourée de leur sympathie dans le deuil cruel qui vient de la frapper.

Randogne, janvier 1969.



MARTIGNY La Bourgeoisie sera en fête le 14 février

Conformément à une tradition qui est désormais bien établie et à laquelle les bourgeois ne renonceront pas de gaieté de cœur, la Bourgeoisie tiendra sa réunion annuelle le 14 février prochain. Cette année, à part la gargantuesque manifestation gastronomique, il est prévu une partie intellectuelle et artistique avec notamment la participation d'un jeune artiste habitant Genève, en l'occurrence, Gérard Aubert originaire de Martigny.

En outre, il y aura des séances de détente pour les enfants des écoles. La Bourgeoisie affirme bien son importance dans tous les domaines puisque actuellement la majorité des membres du Conseil municipal, les juges et vice-juges de commune et autres magistrats députés sont en majorité bourgeois de Martigny.

Notons que les Martignerains, bourgeois, qui sont domiciliés dans d'autres communes peuvent également, dans la mesure du possible, participer à ces manifestations bourgeoises empreintes de sympathie et d'amitié.

Le Conseil de district siègera le 5

Le Conseil de district de Martigny avait dû renvoyer son assemblée traditionnelle annuelle par suite de la fièvre aphteuse.

Ce fléau ayant disparu, les membres délégués des communes se retrouveront le 5 février 1969 à 14 heures à l'Hôtel de Ville avec le même ordre du jour que notre journal a annoncé récemment.

Succès de l'emprunt « Electricité d'Emosson S.A. »

L'emprunt 5 1/2 % de la Société électrique d'Emosson S.A. à Martigny, dont l'émission a été close le 24 janvier 1969, a remporté un très grand succès.

Etant donné que le montant disponible de 33 millions de francs a été sursouscrit, des réductions devront être faites.

Vers le carnaval

La cité d'Octodure a renoncé à l'organisation des fameux carnivals d'antan qui étaient renommés comme les plus beaux et les plus riches à la ronde, pour concentrer tous ses efforts sur une conception plus économique et plus commerciale, à savoir la création du Comptoir ou Foire valaisanne qui se déroule au début du mois d'octobre, depuis maintenant dix ans.

Il n'en reste pas moins qu'une certaine nostalgie subsiste encore dans certaines mémoires et un vent carnavalesque souffle, principalement dans le quartier de nos amis bordillons où se préparent dans les tavernes et estaminets de tous genres des réjouissances qui ne manqueront pas de sel et de belle humeur.

De toutes façons, les concours de travestis pour enfants reprendront probablement en ville et cela créera de la joie pour les petits.

L'activité de la Croix-Rouge martigneraine en 1968

L'année 1968 a été marquée par une activité égale à celle des années précédentes. Chaque responsable a accompli sa tâche statutaire avec dévouement et efficacité.

Les activités de la Croix-Rouge restent surtout l'organisation du séjour à la mer des enfants de santé déficiente et les transfusions de sang.

Elle a pu répondre, en outre, à de nombreuses demandes de secours surtout en argent et en literie.

L'assemblée annuelle du 25 janvier 1968 a marqué la fin du mandat du Dr Charles Bessero. M. Bessero a fonctionné comme président, durant 12 années. Il a donné un bel essor à la section, chacun a pu apprécier son cœur généreux.

L'assemblée a désigné comme successeur à la présidence, M. Joseph Lauber, pharmacien. Nous sommes certains que sous sa direction la section continuera à prospérer.

FULLY Bon anniversaire

C'est une bien belle fête de famille qui s'est déroulée, hier, au village de Sciboz à l'occasion du 90e anniversaire de M. Pierre-Marie Roduit.

Les autorités communales, avec MM. Fernand Carron, président en tête et Ami Bender, juge, avaient fort bien fait les choses en apportant au vaillant vieillard non seulement le traditionnel fauteuil mais encore quelques bouteilles de Dôle du meilleur parchet et du meilleur millésime.

On devient vieux à Sciboz, ce hameau dont la situation climatique idéale, sur le promontoire du Scex Rouge, a donné le branle à un développement touristique réjouissant : colonie de vacances, chalets, route carrossable et débits de boissons.

Ajoutons que Maurice Zermatten dans son roman « Sèves d'enfance » a consacré des pages émouvantes aux mœurs ancestrales de ce terminus de la route des mayens.

Le « Confédéré » s'associe à la joie de la population pour complimenter le vieux militant Pierre-Marie Roduit et lui souhaiter une longue et sereine retraite dans ce site chéri des dieux, auquel il resta fidèle sa vie durant.

Ph. Benaer.

SION À propos de citernes à mazout à la gare

Les CFF auraient accordé à un très grand commerce le droit d'installer de grandes citernes à mazout dans le voisinage immédiat de la gare de Sion, alors que la même autorisation sollicitée il y a quelques années par une maison de moindre importance aurait été refusée « à cause des risques de sinistres ». Cette situation provoque évidemment des rumeurs en ville et il nous paraît qu'une explication publique s'impose à ce sujet.

Merci d'avance à ceux qui voudront bien s'en charger.

B.

Monsieur et Madame Paul de Bellet ;
Monsieur et Madame Jean-Jacques Diserens ;

Monsieur et Madame Pierre A. Favre ;
Mademoiselle Michèle Diserens ;
Mademoiselle Linda Favre ;
Monsieur Alain Diserens ;
Monsieur Christian Fehlbaum ;
Monsieur Marc de Bellet ;
Messieurs Peter, Mark, Todd et Eric Favre ;

Madame Marc Deblue, ses enfants et petits-enfants ;

Les enfants et petits-enfants de feu Monsieur et Madame Luther Jeanneret ;
Monsieur et Madame Ami Bertholet, leurs enfants et petits-enfants ;

Les familles parentes, alliées et amies ont la douleur de faire part du décès de

MADAME

Gustave FAVRE

née Julia DEBLUE

leur très chère mère, belle-mère, grand-mère, belle-sœur, tante, parente et amie qui s'est éteinte paisiblement le 26 janvier 1969, après une longue maladie, dans sa 74e année.

Culte au temple du Petit-Saconnex, le jeudi 30 janvier, à 15 h. 15.

Le corps est déposé en la chapelle du cimetière de Plainpalais.

Domicile : Monsieur et Madame P. de Bellet, 7, avenue des Alliées, Genève.

Les paroles que je vous ai dites
sont esprit et sont vie.

Jean 6 : 63

Quand on souffre de n'avoir pas Christ
en soi,
Alors il vient avec sa paix et sa puissance.

Pasteur Gustave V. Favre.

La Suisse, future plaque tournante des liaisons téléphoniques avec le Japon?

BERNE. — Au cours des prochains mois, un premier câble téléphonique reliera directement l'Europe au Japon en passant par l'URSS. Il comprendra une section sous-marine, appelée câble « Jasc » (Japan SEA Câble), qui sera mis en service dans le courant du mois de mai prochain. Par ailleurs, un satellite de télécommunications de l'« Intelsat » sera placé sur orbite au-dessus de l'océan Indien. Il permettra une liaison directe entre les stations terrestres situées en Europe et au Japon. Pour garantir la sécurité de l'acheminement du trafic, les administrations européennes utiliseront aussi bien le câble « Jasc » que le satellite « Intelsat » de l'océan Indien.

Toutefois, le trafic téléphonique étant encore relativement faible entre l'Europe et le Japon, un certain nombre d'administrations européennes, membres de la « Cept », ont décidé d'acheminer leur trafic sur un faisceau de circuits téléphoniques utilisés en commun, comme c'est le cas déjà entre l'Europe et les Etats-Unis. Elles ont demandé à la Suisse de fournir les équipements de transit qui seront installés dans le Centre intercontinental de Berne et permettront l'accès automatique à ces circuits intercontinentaux Europe - Japon exploités en « pool ». Une commu-

nication téléphonique de France ou du Danemark par exemple à destination du Japon sera d'abord acheminée sur Berne où un circuit vers le Japon sera choisi automatiquement.

C'est pour discuter des arrangements techniques et financiers nécessaires à la réalisation du « pool » Europe - Japon que les représentants des administrations des PTT européennes se réuniront avec les représentants du Japon à Champéry du 28 au 31 janvier 1969, sous la présidence de M. Ruetschi, le délégué des affaires internationales des télécommunications de l'entreprise des PTT suisses. Un accord permettrait d'ouvrir la première liaison téléphonique directe par circuits de qualité avec le Japon probablement vers la fin du mois de mai prochain.

M. Ota Sik pense demeurer à Bâle durant un ou deux ans

BALE. — M. Ota Sik, le « père de la réforme économique » tchécoslovaque, qui a regagné Bâle samedi après avoir passé

Une octogénaire écrasée par un bus

THOUNE. — Mme Lina Amstutz, âgée de 85 ans, a trouvé une mort affreuse, dimanche soir à Steffisbourg, près de Thoune. Son manteau est resté pris entre les battants de la porte automatique d'un bus duquel elle venait de descendre. La malheureuse a été traînée sur une distance de 200 mètres puis fut écrasée par la roue arrière du véhicule. Sa mort fut instantanée.

Après les exécutions capitales en Irak : une déclaration du Palais fédéral

BERNE. — C'est avec regret que l'on a appris hier, au Palais fédéral, la nouvelle de l'exécution capitale de 16 personnes, en Irak. On remarque, à ce propos, que les conditions nécessaires à une démarche officielle ne paraissent pas réunies, comme on l'a déjà annoncé. Toutefois, du côté suisse, on a entrepris toutes les tentatives entrant en question, pour obtenir un adoucissement des mesures prises.

Révision des dispositions fédérales régissant le contrat de travail

BERNE. — La commission du Conseil national pour la révision des dispositions régissant le contrat de travail, présidée par M. J. Hofstetter (radical-Soleure), a commencé la seconde lecture du projet lors d'une séance de trois jours, à Grindelwald. M. von Moos, président de la Confédération, assistait aux délibérations en tant que chef du Département fédéral de justice et police, ainsi que le professeur Hug, auteur de l'avant-projet, à titre d'expert.

La commission a porté de 2 à 3 semaines le droit au salaire en cas d'empêchement au travail survenant après une année de service. Des propositions allant plus loin ont été repoussées. La commission s'est d'autre part refusée à fixer au maximum et à insérer dans le projet un barème de la durée pendant laquelle le salaire doit être versé lorsque le travailleur empêché a été plus d'un an au service de l'employeur. Quant à savoir si l'employeur est dispensé de verser le sa-

laire au cas où le travailleur est victime d'un accident couvert par la Caisse nationale, la commission doit encore examiner de plus près la question, sous l'angle des rapports en général entre l'obligation de l'employeur au paiement du salaire et les assurances sociales.

L'obligation de l'employeur d'indemniser le travailleur qui dans son activité professionnelle emploie son propre véhicule à moteur a été étendue à tous les véhicules (notamment la bicyclette). Le parcours entre le domicile et le lieu de travail n'entre pas en ligne de compte. En connexion avec l'étude du projet, les commissaires se sont penchés sur une initiative du canton de Genève proposant l'octroi d'un congé de formation annuel non payé, mais ne sont pas encore arrivés à conclusion.

La commission poursuivra ses travaux lors d'une prochaine séance de trois jours, au mois de février.

trois jours à Prague, a publié hier une déclaration, annonçant son intention de demeurer sur les bords du Rhin pour un ou deux ans. Il s'y vouera à ses activités de recherche. Aucun poste supérieur ne lui a été offert lors de son séjour dans la capitale tchécoslovaque.

Dans sa déclaration, M. Sik précise que le but de son voyage à Prague était de faire légaliser l'exercice de ses activités à Bâle, et qu'il ne faut y voir aucun lien avec les événements politiques actuels. En outre, M. Sik a prêté serment comme membre du Conseil national tchèque, dont il est membre depuis sa fondation en été dernier. Au cours de son séjour, M. Sik a aussi mis au point sa situation de directeur de l'Institut d'économie de l'Académie des sciences, en même temps qu'il obtenait l'autorisation de séjourner en Suisse. M. Sik pourra maintenir le contact, durant les deux à trois ans qu'il passera à Bâle, avec l'Institut d'économie grâce à des voyages réciproques. Enfin, M. Sik entend se livrer à des activités exclusivement scientifiques, sans s'occuper de politique. Il a démenti les bruits selon lesquels on lui aurait offert, à Prague, « un poste supérieur ».

Décès de M. Max Schwab, ancien directeur

de la Banque Nationale Suisse

ZURICH. — M. Max Schwab, ancien directeur de la Banque Nationale Suisse et ancien président de l'Office suisse de compensation, vient de mourir à Zurich, dans sa 88e année.

Après avoir fait des études de droit à Berne et à Lausanne, M. Schwab avait été nommé directeur de la Banque Nationale Suisse en 1932. Puis il avait été choisi en tant que président de l'Office suisse de compensation en 1944.

Une biennale suisse de l'Industrial Design se tiendra à Yverdon du 7 juin au 3 août

YVERDON. — Une « Biennale suisse de l'Industrial design (en abrégé : « DYBS ») se tiendra à Yverdon du 7 juin au 3 août.

En anglais, l'« Industrial designer » est en quelque sorte un architecte de l'objet, chargé de concevoir et d'affiner les prototypes des produits industriels. Alors qu'autrefois l'artisanat assurait la bienfaisance de tous les objets usuels, la révolution industrielle a gravement compromis l'équilibre entre la main, l'outil et le matériau, entre l'homme et la société. C'est à l'« Industrial designer » qu'il appartient de redresser la situation en harmonisant l'activité du spécialiste, de l'ingénieur et du service de vente.

La Biennale d'Yverdon comprendra des conférences, des débats, des films et une exposition des meilleures réalisations du « Design » suisse. Cette exposition présentera une sélection des produits de l'industrie suisse fabriqués en Suisse ou à l'étranger, des produits de l'industrie étrangère fabriqués en Suisse et des produits créés par des « Designers » suisses et fabriqués dans le pays ou à l'étranger. Il s'agira d'objets de série et non de prototypes. Un jury international, composé d'un Allemand, d'un Autrichien et d'un Italien, décernera des « cônes d'or » et des « cônes d'argent » aux meilleurs produits présentés.

Le conseiller fédéral H.-P. Tschudi sera présent à l'inauguration le 7 juin à Yverdon. Parmi les membres du comité d'honneur de « DYBS 1969 » figurent MM. P. Aebi, directeur du vorort de l'Union suisse pour le commerce et l'industrie, K. Hackhofer, président de l'Union suisse des arts et métiers, J. Weber, président de l'Union suisse des paysans, P. Abravanel, président de la Jeune Chambre économique internationale, à Lausanne, et R.-C. Montandon, directeur de l'Office suisse d'expansion commerciale. « DYBS 69 » bé-

QUATRIÈME JOURNÉE DU CINÉMA SUISSE

La qualité des productions s'améliore

SOLEURE. — Les quatrièmes journées du cinéma suisse se sont terminées dimanche soir, après avoir permis la projection de 41 films, courts et longs métrages.

Le bilan de ces journées est difficile à faire : un grand effort a été accompli par des hommes qui représentent de plus en plus le besoin d'exprimer la culture propre à leur pays par le cinéma. Les œuvres présentées ont été diversement accueillies par un public jeune et enthousiaste estimé à 700 personnes environ, venus de toute la Suisse. Parmi les films les plus chaleureusement applaudis, notons « Lydia », de Savodelli, « Warten Auf », de Kuert, « 13 Berner Museen », de Radanovic, tous trois œuvres de Suisses allemands, ainsi que cinq ouvrages romans : « Haschisch », de Soutter qui est projeté actuellement dans une salle parisienne, « Yvon - Yvonne », de Champion, « l'Œil Bleu » de Sandoz, « Quatre d'entre elles », quatre portraits de femmes réalisés par Champion, Russer, Sandoz et Yersin, enfin deux courts métrages d'animation réalisés par Ansoerg, « Les Corbeaux » et « Fantasmatique ».

Malheureusement, on nous assure que ces œuvres rencontreront certaines difficultés pour entrer dans le circuit commer-

cial normal, tant il est vrai que le cinéma suisse n'a pas encore acquis ses lettres de noblesse auprès des distributeurs européens.

D'autres films, faisant preuve de moins de maturité, malgré quelques recherches intéressantes, ont rencontré l'indifférence, voire même l'hostilité des spectateurs.

Divers orateurs ont pris la parole au cours de ces trois jours. M. Alexander Seiler et Freddy Landry ont présenté les problèmes se rattachant à la Centrale cinématographique suisse, alors que MM. Guido Frei et René Schenker, respectivement directeurs de télévisions allemande et romande, évoquèrent plus particulièrement les liens possibles entre le cinéma suisse et la télévision.

Enfin, le président du service cinématographique fédéral, M. Oskar Duby, a pris la parole au cours d'un repas officiel et a parlé d'une éventuelle modification de la loi sur le cinéma qui faciliterait la réalisation de longs métrages dans notre pays.

Selon M. Stephan Portman, organisateur de ces journées, un net progrès a été remarqué par rapport à la rencontre de l'année dernière en ce qui concerne la qualité des œuvres inscrites, ce qui a soutenu l'intérêt tout au long de la manifestation.

Les secours au Biafra et le CICR

GENÈVE. — Au cours de sa conférence de presse mensuelle, le comité international de la Croix-Rouge (CICR) a passé en revue, lundi, à Genève, par la voix de M. Roger Gallopin, directeur général, l'ensemble des problèmes qui se posent aujourd'hui au CICR dans l'accomplissement de ses opérations de secours en faveur du Nigeria/Biafra.

M. R. Gallopin a notamment parlé « de

ce que fait le CICR pour que les opérations repartent, probablement de différents points du continent africain ».

On sait que les vols de secours du CICR entre le Biafra et l'île de Santa-Isabel (Guinée équatoriale) sont suspendus depuis trois semaines par décision des autorités de Guinée équatoriale. Ils permettaient le transport d'environ 3000 tonnes de secours par mois au Biafra.

Vers la construction du collège propédeutique de DORIGNY

Le Grand Conseil se prononcera en février sur la construction du collège propédeutique de la Faculté des sciences. Ce collège sera édifié en priorité en 1970 sur les terrains réservés à la nouvelle Ecole polytechnique fédérale à Dorigny.

Le Conseil suisse de la science a proposé à l'autorité fédérale de recourir à une procédure rapide de ratification.

Le Collège propédeutique sera composé d'une partie centrale avec quatre auditoriums de 300 places chacun, et de deux ailes de quatre niveaux, abritant les laboratoires de chimie, de physique et de biologie, avec 950 places de travail dans les laboratoires et 70 places réservées aux mathématiciens. La superficie brute sera de 22 500 mètres carrés et le volume de 108 000 mètres cubes.

Le coût de la construction elle-même sera établi prochainement, mais on connaît déjà le devis des travaux d'infrastructure (3 281 000 francs, pour lesquels une

subvention fédérale d'au moins 50% est attendue).

Les installations sportives de la future Université de Lausanne-Dorigny seront aménagées par la même occasion d'une façon encore sommaire. La dépense afférente sera de 363 000 francs.

Tessin

Arrestation d'un Yougoslave

La police de Locarno a arrêté un Yougoslave de 23 ans, qui a été trouvé en possession de plusieurs plaques minéralogiques de son pays, de certificats d'assurance responsabilité civile, de documents internationaux et de trois passeports. La police croit avoir mis la main sur un des membres d'organisation internationale, spécialisée dans le vol de voitures. Les véhicules volés en Suisse, sont ensuite passés clandestinement à l'étranger.

Vol d'un coffre-fort

MELIDE. — Dans la nuit de samedi à dimanche, des inconnus se sont introduits dans un dancing de Melide et ont enlevé le coffre-fort. Après l'avoir forcé, ils l'ont jeté dans le lac. Le butin s'élève à quelques milliers de francs.

A quoi correspondent en Thurgovie les nouveaux droits des femmes?

FRAUENFELD. — Il faut se référer à l'Organisation communale thurgovienne, pour déterminer la portée de l'introduction du suffrage féminin sur le plan scolaire, décidée par 13 568 « oui » contre 13 164 « non ». On peut relever que ce sont les fortes majorités enregistrées dans les villes, à Arbon, Frauenfeld et Kreuzlingen notamment, qui ont permis ce premier pas vers l'égalité politique de la femme en Thurgovie.

Ce canton compte, en effet, des « communes scolaires », distinctes des communes politiques. Ce sont elles qui se chargent des affaires scolaires, y compris les questions financières. C'est ainsi que dimanche, les électeurs de la commune scolaire de Kreuzlingen ont accepté divers crédits pour des bâtiments scolaires. Les Thurgoviennes vont donc disposer d'un droit de suffrage restreint, il est vrai, mais dont l'application présente un intérêt certain.

Regain de terrorisme dans le Jura?

DELEMONT. — Dans la nuit de dimanche, peu avant deux heures, le village de Bourrignon était alerté. Le chalet des gardes-forts de Delémont, situé à l'entrée du village était la proie des flammes. Ce chalet avait déjà été incendié par la première vague du FLJ dans la nuit du 26 mars 1963.

Jusqu'à présent, la police n'a pas trouvé de « signature » à cet incendie. Officiellement, on ne saurait le qualifier de criminel mais, toutefois, cette hypothèse n'est pas à écarter. Ce chalet servait de local d'instruction aux gardes-forts de Delémont. Il était par conséquent inhabité.

Le lac Léman héberge 87 000 oiseaux (sans les mouettes)

LAUSANNE. — La Centrale ornithologique romande à Genève, a procédé les 11 et 12 janvier au 16e recensement des oiseaux du Léman, dans le cadre de l'enquête européenne organisée par le Bureau international de recherches de Londres et menée en Suisse par la Station ornithologique de Sempach. 42 observateurs ont participé au recensement sur le Léman.

Pour tout le lac, une population d'au moins 87 000 oiseaux (sans les mouettes) a été dénombrée. L'augmentation est de 30% par rapport à janvier 1967 (environ 68 000 oiseaux). On a recensé au moins 10 900 grèbes de quatre espèces, 1200 cygnes, 35 000 canards de seize espèces dont plus de 23 000 morillons, effectif encore jamais atteint) et près de 40 000 foulques. On a compté au moins 22 000 canards et foulques dans la nouvelle réserve française d'Excenevex, dont le succès est spectaculaire.

L'augmentation du nombre des oiseaux du Léman doit être attribuée à l'attrait d'un petit coquillage introduit il y a quelques années dans le lac et dont la pullulation a fortement accru les ressources alimentaires des oiseaux plongeurs.

Un recensement semblable a eu lieu sur les lacs de Neuchâtel, Morat, Joux et Gruyère, et sur les cours d'eau romands, mais les résultats ne sont pas encore connus.

Du mazout s'échappe dans la Suze : aucune pollution de l'eau

SAINT-IMIER. — Grâce à la rapide intervention de la police du lac de Bièvre, il a été possible d'éviter que la Suze ne soit polluée à partir de Saint-Imier.

A la suite d'une défectuosité du système de sécurité de la pompe d'un chauffage, environ 10 000 litres de mazout se sont déversés dans les égouts de la ville qui se jettent dans la Suze. La police du lac de Bièvre est parvenue à récupérer au moyen de barrages établis sur le cours d'eau, la presque totalité d'hydrocarbure. La police de la localité a précisé, hier, qu'il n'existe aucun danger de pollution. Une enquête est en cours.

KARL RICHTER joue à Lutry les Variations Goldberg de J.-S. Bach

C'est dimanche 26 janvier, à l'église de Lutry, Karl Richter pénètre dans le chœur du sanctuaire, porteur d'un grand message: l'Aria et les trente variations Goldberg de J.-S. Bach. Sa personnalité rayonnante, toute de simplicité, laisse prévoir que nous allons vivre une très belle et très profonde heure de musique. Renouveau son apparition aux Concerts Bach de Lutry (n'a-t-il pas été le premier soliste engagé?), l'artiste va nous transmettre le chef-d'œuvre dans une admirable interprétation et intensité. Sous ses doigts, le clavecin devient un instrument aux possibilités illimitées, autant dans la puissance que dans la plus extrême douceur.

Au début de l'audition peut-être, l'auditeur peut paraître surpris par le timbre même du clavecin et par son volume sonore. Avec Karl Richter, la vraie musique est remise à sa juste place. Il ne faut pas longtemps à l'oreille du mélomane pour se faire à cette merveilleuse sonorité, aux bien plus vastes dimensions que toutes les partitions surchargées, avec leurs flots de paroles et de bruits, qui n'ont de musique que le nom. Heureusement qu'aujourd'hui se trouvent encore des interprètes de la classe d'un Karl Richter, pour remettre les choses à leur juste place et apporter le vrai et grand message à des oreilles déformées par ce qu'elles doivent subir trop souvent en 1969.

Sitôt les premières mesures de l'Aria et l'adaptation opérée, l'auditeur est saisi par la beauté des timbres et la simplicité du tout grand chef-d'œuvre, telle la première variation déjà. Puis ce sera le merveilleux staccato en opposition à la ligne mélodique de la « Quatrième » et le scherzo bondissant et plein d'esprit de la « Septième ».

On aimerait revivre chacun de ces courts tableaux avec leur caractère propre et leur couleur, comme cette « Treizième », par exemple, qui par sa liberté, en devient presque une improvisation. Que dire de cette ouverture à la française qui, nous semble-t-il, aurait gagné à être prise dans un mouvement un peu moins rapide et plus « grand siècle » ?

Une variation toute imprégnée d'esprit italien, puis c'est alors les trois dernières, contenant des passages, réutilisant la conception traditionnelle d'un Bach conservateur. Enfin ce burlesque Quodlibet emprunté à deux chants populaires comiques, aboutissant à cette admirable reprise de l'Aria du début, que l'artiste nous rend dans une vision saisissante de grandeur et de beauté.

Nous ne pouvons que remercier chaleureusement les Concerts Bach de Lutry, pour les merveilleux instants de haute spiritualité passés en compagnie d'un grand interprète : Karl Richter. Hy Bd.

A Bagdad, quinze sentences de mort ont été prononcées par le Tribunal de la Révolution

BAGDAD — C'est dans la nuit d'avant-hier que quinze sentences de mort prononcées par le Tribunal de la Révolution ont été approuvées par le chef de l'Etat et du gouvernement irakien, le général Amehd Assan Al Bakr.

Un des condamnés, Sadek Jaafar Al Hawi avait eu sa peine commuée en prison à vie par la Cour elle-même « en raison de ses aveux qui avaient permis de découvrir l'ensemble des réseaux d'espionnage ». Agé de 28 ans, Sadek Jaafar Al Hawi, ancien soldat et commerçant de Bassorah, a été le principal témoin de l'accusation.

Un autre condamné à mort, Abdel Hadi Al Bachari, âgé de 67 ans, avocat à Bagdad, n'a pas été exécuté. Aucune raison n'a été donnée pour cette remise. Il est possible que son témoignage soit jugé nécessaire pour les prochains procès qui vont se dérouler devant le tribunal révolutionnaire. Abdel Hadi Al Bachari avait été amené au début de l'affaire devant le micro de Bagdad. Il avait alors accusé deux éminents hommes d'Etat irakiens, l'ancien premier ministre Abdel Rahman Al Bazzaz et l'ancien ministre de la Défense Abdel Aziz Al Okeili, d'avoir été les instigateurs et les bénéficiaires des complots contre le régime. L'un et l'autre sont arrêtés depuis deux mois.

Pendant six heures, la nuit précédente, la radio de Bagdad avait diffusé les détails de la dernière audience du tribunal révolutionnaire durant laquelle les sentences de mort avaient été prononcées contre les accusés.

Le tribunal a prononcé des peines de trois ans de prison pour quatre des inculpés, de six mois pour deux autres. Il y a eu aussi huit acquittements.

La radio de Bagdad a révélé que les accusés avaient été jugés en huit affaires distinctes et que les verdicts, gardés secrets, avaient été prononcés en deux jugements différents rendus les 12 et 15 janvier.

Les principaux accusés étaient : Izra Nagi Zalkha, qualifié de chef du réseau et ayant des contacts directs avec Israël ; Sadek Jaafar Al Hawi (dont la peine a été commuée en prison perpétuelle), qui avait préparé des rapports sur les armements irakiens, les avait remis à Izra Nagi Zalkha contre une somme de 200 dinars ; Albert Habib Thomas, qualifié de « No 2 » du réseau d'espionnage ; Fouad Gabbal, Jamal Sabih Al Hakim, Yacoub Borgi Damerji, Abdel Hadi Bachari (qui n'a pas été exécuté jusqu'à maintenant et dont la peine n'a pas été officiellement commuée).

Quatre des condamnés ont été accusés d'avoir formé un réseau de sabotage : Daoud Askil Baroukh, Daoud Ghali, Askil Salah Askil et Sabah Ayoub (ou Haim).

Le tribunal a déclaré que les quatre saboteurs avaient été recrutés par Izra Nagi Zalkha après la guerre de juin 1967 entre Israël et les Arabes. Ils avaient été envoyés à Abadan, en Iran, où ils reçurent des instructions sur l'utilisation des explosifs. Ils revinrent après deux semaines d'entraînement à Bassorah et tentèrent, sur les instructions de Zalkha qui

leur procura le matériel nécessaire, de faire sauter un pont au sud de l'Irak. Il semble que cette tentative ait échoué.

La Cour a retenu contre le reste des membres du réseau d'avoir fourni des informations sur les questions militaires irakiennes.

« Peuple, c'est aujourd'hui ta fête »

La vie dans la capitale irakienne était complètement paralysée, hier matin. Les ouvriers ont abandonné leurs usines, les étudiants se sont répandus dans les rues, des groupes de centaines de femmes ponctuent de leurs hurlements les exhortations par lesquelles la radio fouette l'enthousiasme patriotique de la foule.

« Notre peuple vit aujourd'hui sa victoire... celle du parti Baas. Nous libérons la Palestine... nous avons choisi la seule route possible, la destruction de nos ennemis. »

La foule répond à ces exhortations que répandent sur elle les haut-parleurs placés tous les cent mètres dans les rues par des cris « Allah seul est grand... nous reviendrons ».

« Nous reviendrons » est le slogan des Palestiniens qui luttent pour la libération de la Palestine de l'occupation israélienne.

Les speakers à la radio même se disputent le micro, s'interrompant les uns les autres. A des appels passionnés à la lutte succède un poème en l'honneur du président Ashmed Hassan Al Bakr « qui donne des leçons que retiendra l'histoire et qui orienteront les générations futures ».

Le sens général de cette fête nationale improvisée autour des potences sur la place Al Tahrir est de montrer que « le parti Baas arabe socialiste est vraiment à l'avant-garde de la lutte pour la libération de la Palestine ».

Les speakers à la radio clament : « Il n'y a pas d'autre chemin pour la révolution arabe que celui du Baas. Notre victoire est assurée par le Baas... c'est le Baas qui libérera la Palestine... le peuple

Le tribunal a retenu contre les accusés l'utilisation d'un appareil émetteur qui avait été fourni par la « Central Intelligence Agency » américaine. Il était utilisé, dit le jugement, pour transmettre leurs informations au consulat des Etats-Unis à Abadan.

sous la conduite du Baas a porté un coup fatal à ses ennemis ».

La radio répète de temps à autre un communiqué « aux masses laborieuses ». Il est rédigé par « l'Union nationale des étudiants baassistes d'Irak ». Il affirme que « la victoire que nous avons remportée aujourd'hui contre nos espions s'ajoutera à tous nos triomphes dans la mémoire du peuple ».

« C'est le jour glorieux de notre grande victoire... C'est un pas décisif vers la libération de la Palestine... Nous avons ouvert la route pour délivrer la Palestine arabe occupée... Voici, peuple, le jour que l'on t'avait promis... Onze ont été exécutés ici, quatre autres ont été pendus à Bassorah... Peuple, c'est aujourd'hui ta fête... Il ne restera bientôt plus un seul espion sur toute la terre d'Irak ».

On estime à plus d'un demi-million les manifestants qui sont descendus dans la rue hier à Bagdad, répondant aux appels de la radio qui exhortait la population à considérer cette journée du lundi 27 janvier comme une fête nationale.

Au nom de la direction irakienne du parti Baas, Salah Ammar Al Ali a pris la parole à la radio. Il a exalté « le patriotisme du Conseil de la révolution qui a tenu les engagements pris par le chef de l'Etat et du gouvernement, le général Ahmed Hassan Al Bakr », et a commencé à détruire sans pitié « tous ceux qui ont vendu leur patrie pour une bouchée de pain ». Il a affirmé que « la gigantesque manifestation spontanée dans les rues de Bagdad prouvait que le peuple donnait son entier appui au Conseil de la révolution et au régime ».

Réactions israéliennes

JÉRUSALEM. — « Israël a épuisé tous les moyens pour empêcher l'exécution des neuf Juifs irakiens qui viennent d'être pendus à Bagdad et à Bassorah », a déclaré hier matin un haut fonctionnaire du Ministère israélien des affaires étrangères. Il y a encore dix Juifs arrêtés, et « tous les efforts sont déployés pour les sauver », a-t-il ajouté, poursuivant :

« Nous nous sommes adressés à l'ONU et à des pays amis qui disposent d'une certaine influence en Irak, mais en vain ». L'avocat Chlomo Bekhori, secrétaire de l'Association des immigrants d'Irak, a déclaré de son côté : « J'ai déjà eu l'occasion de plaider devant les tribunaux irakiens, dans les années quarante, lors d'un procès similaire, et je sais qu'il s'agit d'une mise en scène qui doit servir de précédent pour pouvoir mettre ensuite à mort des hommes politiques irakiens importants dont les dirigeants actuels de Bagdad veulent se débarrasser ».

Le journal du soir « Yedioth Aharonoth » souligne le contraste entre l'émotion provoquée dans le monde « civilisé » par la destruction d'avions arabes à Beyrouth alors que pas une goutte de sang ne fut versée, et le silence de ce monde devant les condamnations à mort de Bagdad. Le journal rappelle que les Israéliens n'ont

Jamais exécuté ni un espion, ni un terroriste arabe

De son côté, le journal du soir, « Maariv » écrit : « Les Irakiens payeront chèrement ce meurtre judiciaire... un régime qui essaie de se renforcer en versant du sang juif innocent ne vivra pas longtemps ».

M. Thant condamne les exécutions de Bagdad

NEW YORK. — M. Thant a exprimé son « horreur » au sujet de la condamnation et de l'exécution en Irak de quinze personnes, dont neuf Juifs, accusés d'espionnage. Il a exprimé la crainte que les répercussions de cet acte n'entraînent les efforts en vue d'un règlement pacifique du conflit du Moyen-Orient.

SAIGON: « Pas de cessez-le-feu avant le retrait de l'ennemi »

SAIGON. — Le Sud-Vietnam ne peut pas accepter le cessez-le-feu « tant que l'ennemi occupe encore une partie de notre territoire ou contrôle une section de notre population », a déclaré lundi matin le ministre des affaires étrangères, M. Tran Chanh Thanh, à un groupe de journalistes sud-vietnamiens.

Selon le quotidien de langue anglaise « Te Saigon Post » qui rapporte les propos du ministre, ce dernier a annoncé en même temps que le général Vinh Loc, quittera prochainement Saïgon pour Paris pour diriger la délégation militaire du Sud-Vietnam aux réunions de Paris.

Le général Vinh Loc dirige actuellement les centres d'instruction et les écoles militaires de tout le Sud-Vietnam. Il avait été chargé par le ministre de la Défense de faire une étude sur les problèmes militaires relatifs aux négociations de Paris.

Membre de la famille impériale, il avait joué un rôle important lors du renversement du président Ngo Dinh Diem en 1963. Il était alors colonel sous les ordres du colonel Nguyen Van Thieu, l'actuel président de la République. C'est lui qui avait dirigé les blindés qui avaient attaqué le palais présidentiel dans la nuit du 1er au 2 novembre 1963.

Toujours selon le « Saigon Post », le ministre des affaires étrangères a précisé que le général Vinh Loc sera assisté de deux colonels et de deux lieutenants-colonels qui sont à Paris depuis le début des pourparlers.

Au cours d'une discussion avec les journalistes qui avaient été invités par le ministre à un « petit déjeuner de travail », M. Tran Chanh Thanh, répondant aux questions a déclaré que le Gouvernement sud-vietnamien ne pouvait accepter de cesser la lutte « tant que l'ennemi continue d'infiltrer des troupes au Sud-Vietnam



UN GÉNÉRAL GREC ACCUSÉ DE HAUTE TRAHISON

Le lieutenant-général Archimède Argyropoulos, âgé de 70 ans, à la retraite, a été accusé de « haute trahison ». Il a comparu devant la Cour martiale spéciale pour

répondre aux accusations : instigation à l'action contre le gouvernement militaire. Il risque la condamnation à mort.

Voici le lieutenant-général Archimède Argyropoulos (à droite) avec son défenseur, Me Canelopoulos (à gauche).

Epreuve de force Mlada Boleslav (usines SKODA) entre la population et les forces d'occupation soviétiques

PRAGUE. — De nombreux heurts se produisent depuis deux mois entre les habitants de Mlada Boleslav (à 50 kilomètres au nord-est de Prague), où sont installées la plus grande partie des usines de construction automobile « Skoda », et les soldats soviétiques qui y sont stationnés, indique le journal « Svet Prace », organe des syndicats, dans un rapport sur la normalisation à Mlada Boleslav.

Le journal fait état de cas de citoyens tchèques crachant devant les soldats de l'armée rouge et, également, de provocations exercées par ces derniers. Selon lui, des habitants de la ville auraient été détenus et maltraités par les Soviétiques dans leurs casernes. L'imprécision du traité sur le stationnement des troupes soviétiques en territoire tchécoslovaque, seule base légale pour régler ces différends, n'a pas permis jusqu'à présent de situer exactement les responsabilités, indique le rapport.

La tension dans la ville, notamment au cours des premières journées du mois de janvier, écrit encore le journal, a atteint un point tel qu'elle a provoqué deux prises de position énergiques : les organismes syndicaux et du parti communiste des

usines automobiles ont adressé un appel au commandement suprême des forces armées soviétiques en Tchécoslovaquie, l'invitant à faire cesser « les provocations exercées contre les citoyens tchécoslovaques dans le dessein de semer le trouble et de prouver ainsi l'incapacité des organismes tchécoslovaques de maintenir l'ordre ». L'appel déclare que cette attitude est contraire à l'accord sur le stationnement des troupes.

De son côté, le Conseil municipal de Mlada Boleslav a également adressé un appel aux habitants de la ville faisant état de deux protestations soviétiques contre « les offenses faites à l'honneur des soldats de l'armée rouge » et laissant entendre que le commandement soviétique aurait l'intention de décréter le couvre-feu, « ce qui équivaldrait à un état de siège ». L'appel, après avoir demandé d'une manière pressante à la population de conserver son calme, conclut : « Nous devons unir nos efforts pour ne donner aucun prétexte à création d'une situation telle que l'ordre public et le calme dans la ville soient assurés par d'autres organismes que ceux de l'Etat tchécoslovaque ».

NOUVEAUX INCIDENTS

PRAGUE. — Un apprenti d'un atelier de Tabor, en Bohême du Sud, a arrosé d'essence l'un de ses camarades âgé de 16 ans, tandis qu'un second a mis le feu à son

pull-over, a annoncé dimanche l'agence CTK.

L'agence, qui précise que cet incident s'est déroulé le 22 janvier, ajoute que le jeune homme souffre de brûlures au dos et au cou.

Par ailleurs, l'agence cite le cas d'un jeune écolier de 10 ans, qui s'est pendu le 23 janvier à Vsetin, en Moravie. Avant de commettre cet acte, il avait fait état devant sa mère des nombreuses morts par le feu ces derniers jours en Tchécoslovaquie et avait annoncé son intention de mettre fin à ses jours, conclut l'agence.

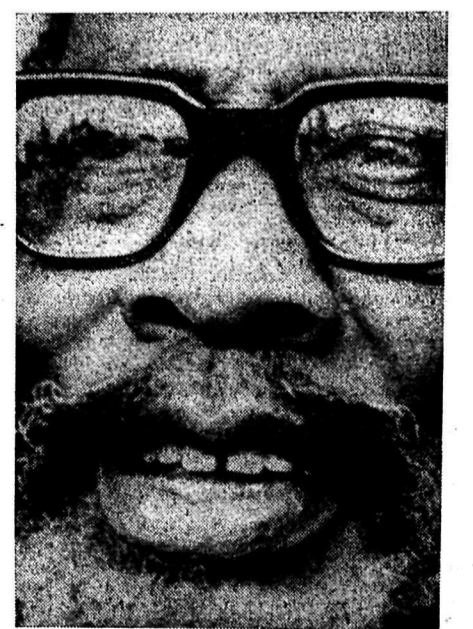
L'ambassade d'Iran à Rome occupée par des étudiants iraniens

ROME. — Une centaine d'étudiants iraniens ont occupé lundi l'ambassade d'Iran à Rome pour protester contre la détention illégale de 14 intellectuels dans les geôles de Téhéran sous l'inculpation de complot contre l'Etat et pour demander l'ouverture d'un procès devant une cour d'appel conformément à la Constitution.

Le président Kenyata a aussi des problèmes avec ses étudiants

NAIROBI. — Le Ministère de l'éducation nationale a ordonné lundi la fermeture de l'Université de Nairobi pour une durée indéterminée, les étudiants qui s'étaient mis en grève ayant passé outre à une décision du gouvernement leur enjoignant de reprendre les cours lundi matin.

Le président Jomo Kenyata, au cours d'un grand rassemblement politique à Mombasa, leur a demandé de se concentrer sur leur travail et de s'abstenir de toute activité politique jusqu'au jour où ils obtiendront leur diplôme.



Les Milanais sans transports publics

MILAN. — Lundi matin, les Milanais ont été privés de tous les transports publics à la suite de la grève des travailleurs du secteur, qui ont débrayé entre 9 h. 30 et 14 h. 30. La grève a été décrétée par tous les syndicats des transports pour protester contre la rupture des négociations pour le renouvellement du contrat collectif de travail. Malgré l'entrée en fonction des services d'urgence, la circulation dans la métropole lombarde a été paralysée.

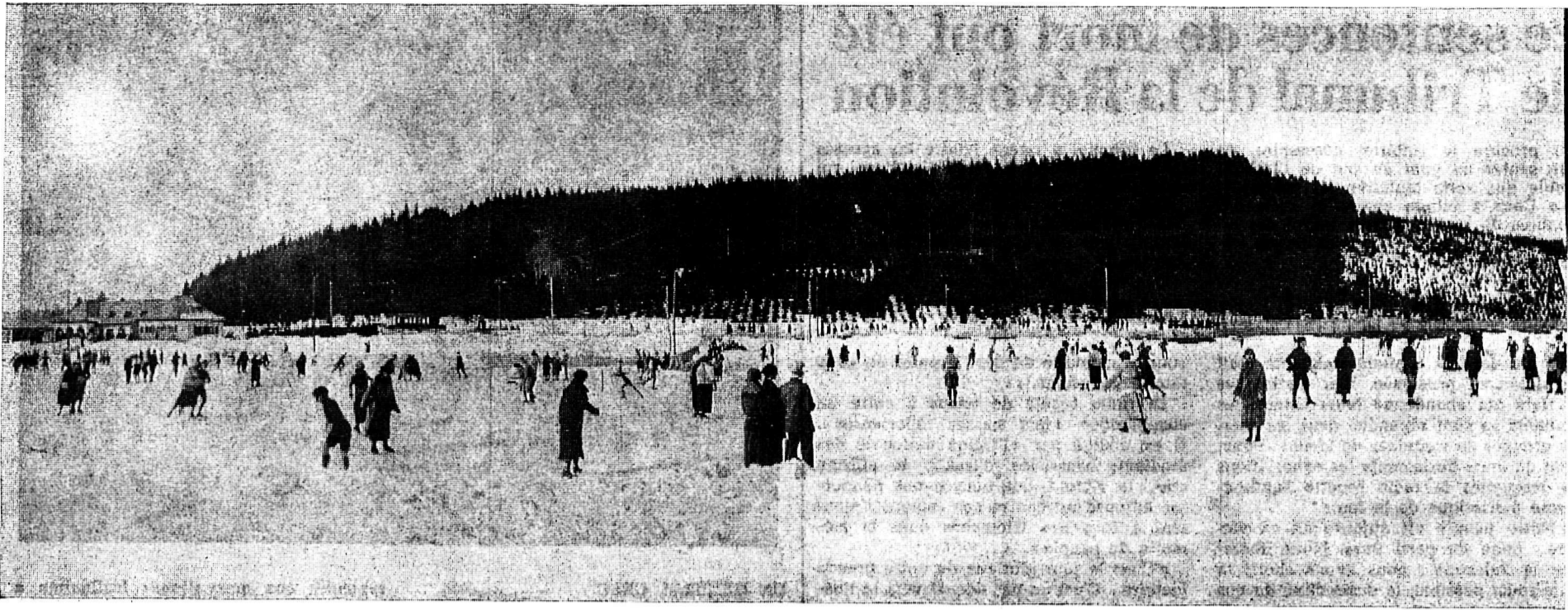


UN « VOL » AUDACIEUX

Une foule de caméraman assistait à ce vol d'une voiture d'un toit à l'autre à la fabrique Fiat à Turin, à 12 mètres de hauteur. Il s'agissait du tournage d'un film sur des voleurs de train. Michael Cal-

ne, l'acteur principal, était doublé pour cette séquence très dangereuse de fuite des voleurs par le cascadeur français Rémy Julienne.

Voici le « fuyard » Rémy Julienne qui vole avec sa mini-voiture d'un toit à l'autre.



Un alerte sexagénnaire le Club des Patineurs de Lausanne

RÉTROSPECTIVE

Nous l'avons déjà dit, les champions suisses de patinage artistique seniors A, qui se sont déroulés dernièrement à Montchoisi, coïncident avec le 60^e anniversaire de la fondation du CPL. Pour être précis, l'acte constitutionnel date du 26 septembre 1908 avec une première activité du nouveau club au cours de l'hiver 1908-1909, il y a donc 60 ans.

A cette époque, on patinait à la Pontaise (sur l'emplacement actuel du stade olympique), sur l'étang de Romanel (source de la Louve), à Epalinges et à Sauvabelin (seule patinoire naturelle subsistant encore dans la région lausannoise). Le CPL avait une section de hockey (championne suisse en 1911), qui devint par la suite le Lausanne HC.

Plus tard, le club connut également une section de patinage de vitesse (à la durée éphémère), puis, plus près de nous, une de danse, qui manifesta actuellement une belle extension puisque organisatrice, dans le cadre de ces mêmes championnats suisses, de ceux de danse pour les catégories seniors A et B. Toutefois, c'est le patinage artistique (solo et couple) qui resta toujours à la base de l'activité du CPL.

On s'entraînait sur les pistes lausannoises et environnantes (mentionnons en passant les patinoires créées sur des courts de tennis, à la Chablrière, Venues, Montriod, qui furent exploitées durant quelques hivers). Cependant, les concours avaient lieu principalement à Caux. Également à Saint-Moritz, où le club vaudois avait fondé une sous-section.

DES CHAMPIONS

Puis vint Sainte-Catherine (36 000 mètres carrés de surface glacée), qui connut la grande période de patinage et où, annuellement, étaient mis sur pied des concours de danse (Union romande de patinage) et des concours-tests pour l'obtention de médailles du club ou de la Fédération suisse de patinage.

Le CPL eut ses champions, tels les frères Mégroz, Gautschi '55 aux Jeux olympiques de Chamoniix en 1924), Pache (père), les frères Schlageter.

L'ÉVOLUTION

Ensuite vint l'ère des patinoires artificielles. Avec l'ouverture de Montchoisi, le CPL connut un nouvel essor. De 70 à 100 membres jusque-là, le nombre des adhérents passa, en quelques années, à plus de quatre cents. C'est du reste un effectif maintenu actuellement avec environ deux cents pratiquants très actifs.

Les progrès allèrent de pair avec l'augmentation des membres affiliés. Un entraînement suivi, intensif, rendu possible grâce à des professeurs avisés, se succédant sur la piste lausannoise, vit éclore de réelles qualités.

Plusieurs titres nationaux trouvèrent des détenteurs chez des membres du CPL. Ce fut le cas avec les dames, les messieurs, en catégories juniors, seniors B et A, en couples, en danse. Chaque saison, un ou plusieurs titres étaient décrochés. Un très beau palmarès qu'il vaudrait la peine de mentionner par le détail. Nous ne le faisons pas par crainte d'oublier quelques titulaires au titre national. C'est tout dire.

DE BELLES PERSPECTIVES

Notons cependant, en passant, que les succès sont maintenant surtout féminins. En effet, alors que les garçons marquent leur préférence pour le hockey, par contre — et fort heureusement pour la grâce et le geste — l'engouement au patinage artistique est très relevé chez les filles. Il suffit de constater le nombre d'inscriptions de celles-ci aux diverses compétitions organisées dans le pays pour se rendre compte de la vogue réjouissante que cette discipline sportive rencontre auprès des jeunes filles. Elles trouvent aussi beaucoup d'encouragement et surtout les conseils de la part des dirigeants et entraîneurs locaux. Aussi, a-t-on pu constituer un groupe dit d'avancés, fort

bien renouvelé chaque saison. Cette élite parmi les jeunes fait un grand honneur au patinage lausannois.

Si les présidents qui se sont succédé à la tête du CPL et qui ont nom : Reuter-skiold, Libermann, Du Pasquier, Derron, Finsterwald, Jatou, puis, en dernier lieu, Aegerter (cela fait sept en soixante ans. Avec un si petit chiffre, on ne peut pas dire que le CPL use ses présidents !) ont

magnifiquement œuvré pour le développement d'un sport qui les touchait de près, on peut également adresser des compliments à l'actuel comité qui continue à travailler dans le même sens que les anciens. Celui qui permet l'éclosion de nouveaux jeunes patineurs et patineuses. L'avenir du CPL est bien assuré.

E. G.

Compétitions étrangères et Sport-Toto

En Coupe d'Angleterre Manchester United a peiné

Si les champions d'Europe, Manchester United, a trouvé pas mal de difficultés dans ce quatrième tour de la Coupe, n'arrivant pas à se qualifier devant Watford (2^e division) en concédant le match nul, son rival local, City, a dû également partager l'enjeu avec son voisin au classement, Newcastle, toutefois sur le terrain de ce dernier et devant un adversaire qui a toujours été brillant en Coupe. Autre résultat nul, celui enregistré entre Preston (2^e division) et Chelsea (actuellement 5^e de la 1^{re} division). Ce 0 à 0 n'est pas directement pour surprendre, les gens du comté de Lancastre étant réputés solides en défense (2 buts encaissés durant 4 matches de championnat) et ayant été aussi un grand nom dans la Coupe d'Angleterre.

West Ham est allé chercher sa qualification au tour suivant sur le terrain de Huddersfield (2^e division). Des coéquipiers de Bobby Moore ne se sont pas laissés impressionner par la valeur reconnue de l'attaque chez la formation locale, puisque c'est par 2 à 0 qu'ils sont sortis vainqueurs.

On ne donnait pas cher des chances de vaincre pour Burnley, qui rencontrait le leader Liverpool, chez ce dernier. Si finalement, le premier du classement a pu confirmer la série impressionnante de succès sur son terrain (invalinc après 16 matches), cela n'a pas été facile, l'équipe visiteuse n'ayant été éliminée que sur le score serré de 2 à 1. La partie entre Tottenham et Wolverhampton, occupant tous deux le milieu du classement en 1^{re} division, a vu les « Spurs » prendre le meilleur sur les « Loups », ce qui entraînait un peu dans le naturel prévu. Les autres résultats enregistrés à l'occasion de ces seizièmes de finale n'ont pas apporté les sensations escomptées. On peut même les considérer comme étant logiques.

En Allemagne : Munich 1860 se rapproche de son rival Bayern

La 20^e journée du championnat de la Bundesliga a donné l'occasion à des résultats serrés, de moins dans ceux prévus pour les matches portés dans notre concours du Sport-Toto.

Eintracht Francfort, après une série de quatre défaites consécutives, le plaçant en 15^e position, a pu enfin enregistrer un succès sur son stade en disposant de MSV Duisbourg, malgré la présence dans les rangs du visiteur du prestigieux gardien Manglitz.

Le leader de la compétition, Bayern-Munich, effectuait le périlleux déplacement de Hambourg. Le club d'Uve Seeler se trouvait en appel après son récent échec face à Stuttgart. Il fallait donc s'attendre à une rebuffade de la part des « locaux ». C'est bien ce qui s'est présenté et le match nul (1 à 1) devant le leader en est la conséquence. Comme corollaire aussi à ce nouveau point lâché par le premier, c'est le rapprochement de Munich 1860, qui, en suite de son succès en rencontrant Werder Brême (4-3), n'est plus qu'à un point de son rival local, profitant aussi du match nul concédé par le deuxième du classement, Borussia Moenchengladbach (1 à 1 avec Nuremberg).

Schalke 04 a également partagé les points (1 à 1) avec Stuttgart et ne modifie

pas pour autant son rang de 16^e, en situation précaire, alors que Stuttgart reste 5^e.

En Italie : rien de changé chez les chefs de file

Foni a remporté un nouveau succès de prestige, Internazionale parvenant à battre Bologne, de peu il est vrai. Si le club de l'Emilie a connu un bon début de saison, par la suite, on a assisté chez Bologne à un fléchissement sérieux. Ceci dû surtout à une absence de réalisation chez les avants (2 buts de marqués en 5 matches !). Toutefois, à domicile, Bologne ne s'avoue jamais vaincu. Tradition donc rompue à l'avantage des visiteurs milanais.

Juventus continue à battre de l'aile. Après sa défaite de dimanche dernier contre Fiorentina, les joueurs de la « Juve » n'ont pas su saisir l'occasion d'un succès facile en recevant chez eux la lanterne rouge, Sampdoria. Les Génois, qui avaient déjà fort bien résisté en rencontrant Cagliari, en ont fait de même à Turin, obligeant les Piémontais au partage de l'enjeu.

Autre mal classé, puisque avant-dernier jusqu'à dimanche, Pise a eu la chance de s'imposer en recevant Naples. Les Napolitains ont ainsi définitivement abandonné tout espoir de remporter le titre. Du reste, l'équipe n'a pas encore gagné une fois cette saison sur terrain adverse.

Demi-mésaventure pour la Fiorentina contrainte au match nul en se rendant à Varèse. Les Lombards, qui ont pourtant la plus faible ligne d'attaque de la première série italienne (9 buts en 14 matches) sont arrivés à rentrer deux buts aux visiteurs du Nord, ces derniers ne pouvant toujours pas aligner leur meneur de jeu, Merlo.

Le classement en tête ne subit pas de changement avec cependant une situation différente pour Cagliari, qui redevenait seul leader, ayant battu Atalanta (1-0). Les Sardes sont donc premiers avec 24 points. Puis viennent Fiorentina (23 pts), Milan (22 pts), Internazionale (18 pts), Juventus (16 pts), puis un trio constitué avec Torino, Palermo et Roma, totalisant chacun 14 points.

E. G.

TENNIS

L'Australienne Margaret Court (26 ans) a remporté la finale du championnat « Open » d'Australie, à Brisbane, devant 2500 spectateurs seulement. Margaret Court a battu la championne de Wimbledon Billie Jean King, en deux sets. La partie a duré 56 minutes.

Sport-Toto

Liste des gagnants du concours du Sport-Toto No 4 des 25 et 26 janvier 1969 :

- 2 gagnants avec 13 pts : fr. 81 891,85
- 54 gagnants avec 12 pts : fr. 3 033,05
- 842 gagnants avec 11 pts : fr. 194,50
- 7503 gagnants avec 10 pts : fr. 21,85

BOXE

L'URSS a défendu victorieusement la Coupe d'Europe des Nations. Après une défaite sur le score de 12-10 à Lodz, la formation soviétique a battu la Pologne en match retour, à Moscou, par 14-8. Ainsi l'URSS remporte la troisième édition de cette épreuve.

Nouvelle victoire du champion du monde des poids légers

Le Japonais Hiroshi Kobayashi, champion du monde des légers juniors, a battu, à Tokyo, le Néo-Zélandais Toro George, champion de son pays chez les plume, aux points en dix reprises. Le champion du monde a remporté une nette victoire après avoir envoyé son adversaire au tapis pour le compte de huit au cinquième round.

FOOTBALL

Quarts de finale de la Coupe des Villes de Foire

Le tirage au sort de l'ordre des rencontres des quarts de finale de la Coupe des Villes de Foire a eu lieu au siège de la FIFA, à Zurich. Les matches aller et retour devront être joués avant le 20 mars 1969.

Voici les résultats du tirage au sort : Newcastle United (Angleterre) contre Vitoria Setubal (Portugal) ; Glasgow Rangers (Ecosse) contre Atletico Bilbao (Espagne) ou Eintracht Frankfurt (Allemagne-Ouest) ; SV Hambourg (Allemagne-Ouest) contre OFK Belgrade (Yougoslavie) ou Goztepe Izmir (Turquie) ; Leeds United (Angleterre) ou Hanovre (Allemagne-Ouest) contre Legia Varsovie (Pologne) ou Ujpest Dozsa (Hongrie).

AUTOMOBILISME

Rallye de Monte-Carlo

Pour la première fois depuis 38 ans, l'hymne suisse a été officiellement joué au cours de la cérémonie de distribution des prix du Rallye international de Monte-Carlo. Dans le cortège officiel, on trouvait en effet derrière la Porsche des Suédois Bjorn Waaldegard et Lars Helmer, vainqueurs de l'épreuve, et la Lancia de Pat Moos-Carlsson et Elisabeth Nystroem, gagnantes de la Coupe des Dames, la Triumph du Genevois Werner Lier et du Hollandais Maurice Gatsonides, puis la BMW 2000 TI des Genevois Patrick Lier et Michel Buzzi. Werner Lier et Maurice Gatsonides ont en effet remporté le Rallye des chevronsés, disputé sur le parcours commun Monaco-Vals-les-Bains-Monaco et réservé aux pilotes de plus de 50 ans ayant déjà participé au moins cinq fois au rallye. Patrick Lier et Michel Buzzi ont pour leur part terminé premier du classement spécial des amateurs (ils ont pris la onzième place du rallye proprement dit). C'est la première fois qu'un père et son fils figurent sur la liste des lauréats d'une édition de la grande épreuve monégasque.

Patrick Lier (qui disputait son sixième rallye de Monte-Carlo) et Werner Lier (quatorzième participation) ont vraiment disputé l'épreuve en amateurs. Ils ne disposaient notamment que de six jeux de pneus et leur assistance technique fut uniquement assurée par quelques membres du personnel de l'entreprise de Werner Lier. A titre de comparaison, on peut noter que chaque pilote officiel de Porsche disposait de 200 roues de rechange...

Voici le classement des deux compétitions remportées par les Suisses :

- Classement spécial « amateurs » : 1. Patrick Lier - Michel Buzzi (S) sur BMW ; 2. Buffum - Barth (EU) sur Porsche ; 3. Rubieri - Cavriani (It) sur Fiat 124 ; 4. Ceccato - Eisendle (It) sur Fiat 124 ; 5. Myrteza - Kaja (Aut) sur BMW.
- Rallye des « chevronsés » : 1. Werner Lier - Maurice Gatsonides (S-Ho) sur une Triumph, 17 points ; 2. Georges Houel-Udo Marang (Fr) sur Simca, 28 ; 3. Wilkins - Frostick (GB) sur BMC-Cooper ; 4. Davagnier-Davagnier (Fr) sur Peugeot ; 5. Decortanze-Decortanze (Fr) sur Peugeot et Amédée Gordini - Quinlin (Fr) sur Renault.

HOCKEY SUR GLACE

En première ligue romande Fleurier et Villars-Champéry finalistes

Yverdon ayant galvaudé ses dernières chances à la première place après avoir essuyé un sérieux échec en se rendant au Locle (match perdu 9-2 par les Vaudois), c'est Fleurier, récent vainqueur de Genève, Servette II, qui reste solide leader et ne peut plus être rejoint dans le groupe 5.

Quant à Villars-Champéry en inscrivant son 15^e succès d'affilée au détriment de Loèche, ne peut, bien sûr, plus être rejoint. Il est l'autre finaliste romand, totalisant actuellement 30 points (le maximum) dans le groupe 6.

E. G.

Leysin-Monthey, 1-8 (0-3, 0-2, 1-3)

(j) Au terme d'une rencontre moyenne, Monthey a pris assez facilement le meilleur sur une équipe vaudoise qui compte de bons éléments mais opère de façon trop individuelle. La bonne partie du gardien valaisan et celle, moins convaincante, de son vis-à-vis vaudois expliquent cet écart à la marque un peu net en regard à la physionomie de ce match de championnat qui voit les Montheyens conserver leurs ambitions grâce à des buts de Trisconi (4), Raboud (2) et Béchon (2).

Monthey : R. Kuhn, Raboud, Pitter, Dupertuis, Rast, Trisconi, Buttet, Ciana, Béchon, K. Kuhn.

AUTRES RÉSULTATS

Dans le même groupe 14 de deuxième Ligue, les autres résultats suivants ont été enregistrés la semaine passée : Lausanne III-Salvan, 9-1 ; Salvan-Leysin, 2-4 ; Villars-Champéry II-Star-Lausanne, 4-2.

Après ces matches, la situation des équipes de tête est la suivante : 1. Lausanne III, 10 matches, 14 points (championnat terminé) ; 2. Villars-Champéry II, 8 matches, 13 points ; 3. Monthey, 8 matches, 11 points.

Championnat d'Allemagne, tour final : EG. Duesseldorf - EC. Bad Tölz 2-3. VfL Bad Nauheim - Mannheim 2-7. Classement : 1. EV. Fuessen, 19/29. 2. EC. Bad Tölz 16/22. 3. EG. Duesseldorf 16/21. 4. ERC Mannheim 18/17. 5. EV. Augsburg 17/6. 6. VfL. Bad Nauheim 17/5.

BASKETBALL

L'équipe américaine remporte la Coupe intercontinentale des clubs champions

Pour la troisième année consécutive, l'équipe américaine Goodyear Akron I remporté la Coupe intercontinentale des clubs champions. A Macon, en Georgie, en finale de l'édition 1969, en présence de 2000 spectateurs, la formation américaine a battu Spartak Brno par 84-71 (mi-temps 52-40). En match de classement pour la troisième place, Real Madrid, détenteur de la Coupe d'Europe, a dû s'incliner devant Sirio Sao Paulo 72-60 après avoir mené 36-27 à la mi-temps.

Les Américains, qui n'étaient pas aussi largement favoris que l'an dernier du fait qu'ils présentaient une équipe entièrement nouvelle et privée surtout de leurs trois sélectionnées olympiques, ont nettement dominé leurs adversaires, affichant notamment une nette supériorité dans les tirs à mi-distance. Ils alignèrent dix joueurs totalement interchangeables qui contribuèrent tous à accumuler les 84 points de leur équipe. Par contre, les Tchécoslovaques jouèrent toute la rencontre avec pratiquement les mêmes joueurs comptant essentiellement sur Jan Bobrowski pour marquer en s'infiltrant en force dans la défense adverse. Celui-ci fut d'ailleurs excellent dans ce rôle puisqu'il réalisa le meilleur total de points (34). Les Tchécoslovaques menèrent un court instant à la marque au début de la partie et après trois égalisations (16-16, 24-24 et 26-26) les Américains prirent le large. En seconde mi-temps, les Européens perdirent leur capitaine et organisateur Vladimir Pistelak (5 fautes). Néanmoins, sous l'impulsion de Kovicka et Brobowski, ils revinrent à neuf points des Américains (70-61). Grâce à Berentz, Norman et Cunningham, les Américains reprirent une marge de sécurité de 15 points pour finalement s'imposer par 84-71.

De leur côté, les Brésiliens, très vifs et volontaires, bien emmenés par Carlos Massoni, omniprésent, se sont imposés dans une rencontre où se disputait officiellement la suprématie des clubs latins. Les Espagnols, après avoir ouvert le score par l'Américain Aiken, furent menés à la marque. Ils égalisèrent à 14 partout après quelques minutes de jeu mais ne purent empêcher par la suite les Brésiliens de creuser l'écart. C'est finalement avec une avance de douze points que les Brésiliens s'attribuèrent le titre officiel de champions latins dans cette finale de consolation.

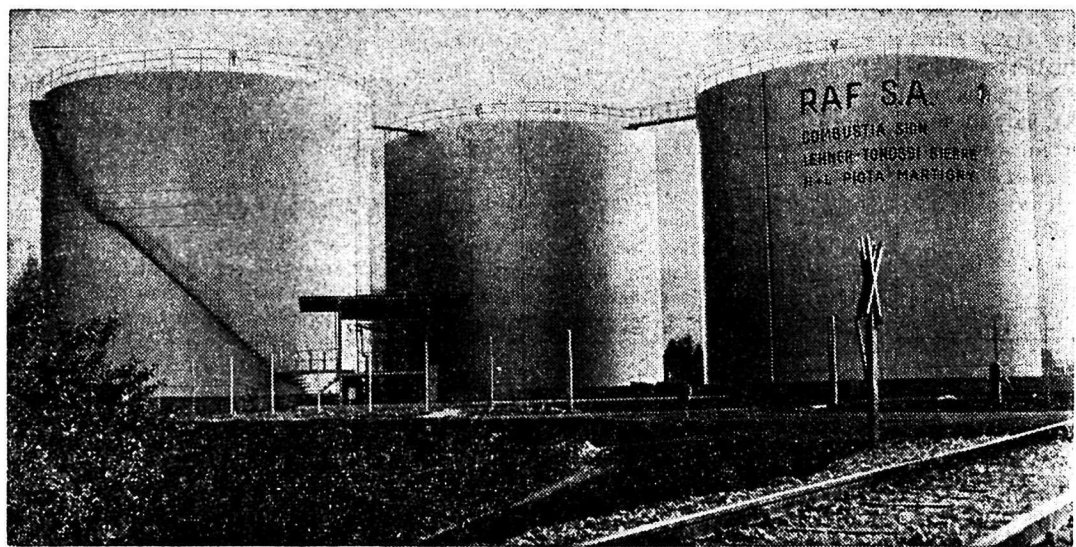
Les meilleurs marqueurs de chaque équipe : Goodyear - Randy Berentz (18), Spartak : Jan Bobrowski (34), Sirio : Luis Menon (25), Real : Miles Aiken (23).

SKI

Victoire suisse au Canada

Le Suisse Harry Schmid, qui séjourne actuellement au Canada en compagnie de plusieurs compatriotes, a remporté un splendide succès en deux manches à Vernon, en Colombie britannique. Le classement de cette épreuve :

- 1. Harry Schmid (S) 1'35"27
- 2. George Collomb-Patton (Fr) 1'35"29
- 3. John Taylor (Can) 1'38"09
- 4. Mario Bergamin (S) 1'39"46
- 5. Steve Becker (Can) 1'40"41
- 6. Bernard Raisin (Fr) 1'41"03



Une capacité de stockage

de 18 millions de litres de mazout

à la disposition des consommateurs valaisans

RAF une grande réalisation entièrement valaisanne

RAF une importante installation dotée des derniers perfectionnements de la technique moderne

RAF une sécurité supplémentaire basée sur des possibilités de stockage à la mesure des besoins croissants du marché
Ne tardez pas à consulter les distributeurs ci-après pour conclure un contrat d'achat judicieux.



une sécurité d'approvisionnement

MARTIGNY : H. et L. Piota, tél. (026) 2 31 17

SION : Combustia, Micheloud & Udrisard, tél. (027) 212 47

SIERRE : A. Lehner-Tonossi, tél. (027) 5 15 05

P 2607 S

Orchestre

4 musiciens, libre pour jeudi, samedi et dimanche de Carnaval.

Tél. (027) 2 22 39.

P 30983 S

Une cure efficace!



Circulan vous soulagera et combattra avec succès les troubles circulatoires! Circulan chez votre pharmacien et droguiste. 1 litre Fr. 20.55 11.25, 4.95.

P 327 S

Laver avec Miele



En vente chez S. Reynard-Ribordy, Sion, place du Midi, Les Rochers, tél. (027) 2 38 23.

P 5811 S

A vendre ou à louer

au Bas-Valais 2300 m² de terrain arborisé à la plaine.

Ecrire sous chiffre V 350 360 Q à Publicitas S. A., 4001 Bâle.

P 1 Q

Galeries du meuble Monthey

engagent

représentant

pour entrée immédiate ou à convenir. Place stable et bien rétribuée.

Faire offre avec curriculum vitae et photo à la direction à Monthey.

Téléphone (025) 4 16 86.

P 2604 S

Maraîchers, cultivateurs!

Nos spécialités pour vos premiers semis

Chadar vous propose

LES GRAINES



Choux-fleurs

- Impérateur : pomme lourde et régulière
- Idole : d'origine (graine rose)
- Perle-Masper : les plus hâtifs

Tomates

- Montfave H 63-5 (144)
- Montfave H 63-4 (naines)
- Ronald
- Fournaise

Céleris

- Laitues pommées, etc.

Commandez assez tôt vos semences de printemps!

Carottes oignons

- Nantaise améliorée, sélection BN
- Tip-Top
- Superba

ainsi que toutes les autres spécialités maraîchères

CHADAR

Willy Chappot & Bruno Darioly

CHARRAT - Tél. (026) 5 33 33 ou (026) 5 32 93

P 1032 S

elna lotus

M WITSCHARD

Martigny - Rue de l'Eglise P 7601 S

HORLOGERIE BIJOUTERIE OPTIQUE

G. GIRARD

MARTIGNY - Place Centrale - Tél. (026) 2 22 93

Réparations rapides et soignées

P 2626 S

Distillerie Morand à Martigny

engagerait pour le 1^{er} mars ou date à convenir une

jeune fille

pour petits travaux de bureau. Faire offre écrite avec curriculum vitae.

FULLY

A vendre

maison d'habitation

avec tout confort.

S'adresser à Georgis CARRON, téléphone (026) 5 34 66.

P 90060 S

Fiduciaire de Martigny cherche

une apprentie de commerce

Entrée immédiate ou à convenir.

Faire offre sous chiffre P. M. C. 90 059 à Publicitas, 1951 Sion.

P 90059 S

Bureaux

à louer à Martigny, dès le 1^{er} mai 1969, 125 m² de bureaux aménagés (moquette, téléphone, etc.), répartis en six pièces, situés à l'avenue de la Gare, à Martigny, en plein centre. Location au mètre carré, prix modérés.

S'adresser sous chiffre N° 9274 à Publicitas, à Sion.

Boutons, acné, rides

Confiez votre peau à l'esthéticienne diplômée de

l'Institut Sandra

Saint-Maurice

Téléphone (025) 3 61 62

P 3807 S

(Aut. du 15 janvier au 1^{er} février 1969)

Profitez des derniers jours de **SOLDES**

Nouvelle grande BAISSE

sur tous nos manteaux, robes, windjacks, pantalons

et sur tous nos articles de saison

FRIBERG

Confection-nouveautés

MARTIGNY-BOURG Tél. (026) 2 28 20

Contemporains

Votre course Jubilé doit être un succès

Consultez dès maintenant le spécialiste des voyages de sociétés pour tous pays

Devis gratuits



LAUSANNE Terreaux 4 (Bel-Air) Tél. 23 72 72

Le point faible du projet d'augmentation des impôts fédéraux

Nul, je crois, ne conteste plus la nécessité de procurer de nouvelles ressources fiscales à la Confédération. Les seules contestations ont lieu au sujet du moment où ces ressources nouvelles doivent être disponibles et au sujet des moyens envisagés pour les obtenir. On se limitera ici à ce dernier point.

Le projet prévoit de demander une partie des recettes nouvelles à l'impôt fédéral direct (IDN), l'autre à l'impôt de consommation (ICHA). Ce qui est contestable dans cette dualité, c'est que l'impôt fédéral direct a tendance, depuis plusieurs années déjà, à augmenter plus rapidement que les impôts indirects (droits de douane et ICHA) pris ensemble, ou que chacun d'eux pris en particulier. L'application de l'avant-projet, tel qu'il nous est proposé, ne freinerait nullement cette distorsion, mais l'accroîtrait au contraire. A en croire des estimations officielles, on verrait d'ici à 1974, sous le régime proposé, l'IDN augmenter de 200 pour cent par rapport à la moyenne des années 1966-67, alors que les impôts indirects ne s'accroîtraient que de 44 pour cent (74 pour cent pour l'ICHA et 6 pour cent pour les droits de douane). Cette très forte différence provient en grande partie du ralentissement de la croissance des droits de douane, par suite du mouvement international d'abaissement des frontières douanières.

On dit souvent qu'il faut considérer les finances publiques comme un tout, et ne pas étudier séparément les impôts fédéraux, ceux des cantons et ceux des communes. Si l'on fait cet effort de synthèse on constate que la tendance déjà apparente sur le seul plan fédéral serait encore aggravée, du fait des besoins financiers accrus qui poussent et pousseront cantons et communes à aggraver leur charge fiscale, laquelle repose presque exclusivement sur l'imposition directe. L'application sans changement de l'avant-projet du Conseil fédéral aboutirait donc à réduire dans une appréciable proportion la part des impôts indirects à la fiscalité totale et à déplacer l'assiette de celle-ci vers l'imposition directe.

Une telle évolution est unique en Europe. Dans tous les autres pays, en effet, on voit les autorités fiscales mettre l'accent sur l'imposition indirecte. Et comme la tendance générale est à l'abaissement des droits de douane, on se rattrape sur l'impôt de consommation. Les pays qui accroissent le poids de ce dernier (notamment en introduisant la taxe à la va-

leur ajoutée) savent d'ailleurs bien ce qu'ils font. En effet, l'impôt de consommation est rétrogradé à l'exportation, mais perçu à l'importation. Il en résulte qu'un

pays à très faible impôt de consommation, comme la Suisse, verra ses produits exportés supporter de lourdes taxes indirectes dans les pays destinataires, alors que les produits importés par nous ne seront grevés que de l'ICHA, le plus faible impôt de consommation européen. La politique fiscale à laquelle tend l'avant-projet du Conseil fédéral est donc directement contraire aux intérêts de notre économie, dans laquelle les exportations jouent un rôle primordial.

Concentrations et diversification dans les assurances

Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on assiste à un mouvement de concentration dans l'industrie. Celle-ci revêt des formes diverses, allant de la simple coopération limitée à quelques objets à une fusion totale de deux entreprises ou à l'absorption d'une firme par une autre. Les assurances, branche importante de notre économie, n'échappent pas à cette tendance, bien qu'elles ne soient pas absolument comparables avec des industries productrices de biens matériels.

Depuis longtemps déjà, les compagnies d'assurances ont pris l'habitude de collaborer, en particulier lorsqu'il s'agit d'assurer de très gros risques, dépassant la capacité financière d'une seule compagnie. C'est ainsi que l'on voit se constituer des pools à objectif limité, non seulement entre compagnies suisses, mais également sur un plan largement international. Ces dernières années, cependant, les choses sont dans quelques cas allées plus loin et l'on a assisté à des fusions ou à des absorptions. Cette politique en grande partie dictée par un souci de rationalisation, comporte d'ailleurs des limites. Comme en tout autre secteur de l'économie, il arrive tôt ou tard un moment où l'on ne peut aller plus loin. En matière d'assurances, par exemple, on ne saurait imaginer cette branche concentrée dans un très petit nombre de compagnies très importantes. L'existence de moyennes et petites entreprises reste nécessaire au point de vue technique, ne serait-ce que pour réaliser la division et la répartition des très gros risques auxquels on a fait allusion plus haut. Ces gros risques tendent en effet à se multiplier sous l'influence de produits technologiques conduisant à des accumulations de valeurs toujours plus importantes dans un espace restreint. Que l'on songe, par exemple, à la couverture d'installations nucléaires ou électroniques, à celle des super-tankers affectés au transport des produits pétroliers, aux avions gros-porteurs, etc. Cette multiplication des gros risques implique logiquement

l'existence d'un nombre suffisant de compagnies d'assurances pour réaliser une répartition judicieuse de la charge qu'ils représentent quand ils se réalisent.

Parallèlement à cette tendance de regroupement des forces, on constate une autre tendance: celle à la diversification des services qu'une seule compagnie peut offrir. Pour faciliter la tâche des preneurs d'assurances et traiter leurs problèmes de sécurité non pas séparément, mais comme un tout, on en vient à la notion de polices combinées, groupant plusieurs branches d'assurances. On peut voir là, adaptée aux possibilités et aux besoins de la branche, une adaptation du principe du supermarché. Comme ce dernier, la police combinée tend avant tout à une rationalisation de la distribution.

Bien entendu, il s'agit là de tendances et pas nécessairement d'une évolution absolument générale de la branche. Mais ces tendances sont intéressantes à relever, car les assurances font parfois, sur le public, l'effet de blocs intangibles, alors qu'elles sont soumises, comme toutes les activités économiques, aux lois de l'évolution.

BILANS
IMPOTS + EXPERTISES
FIDUCIAIRE
Surdez

LAUSANNE GENEVE
 Rue de Bourg 8 Rue Eaux-Vives 15
 Tél. (021) 22 91 44 Tél. (022) 35 51 51

BEX
 Place du Marché
 Tél. (025) 5 25 35

INFORMATIONS ÉCONOMIQUES

Croissance de la production industrielle

Si 1958 = 100, l'indice de la production industrielle suisse pour le troisième trimestre de 1968 s'inscrivait à 170. Si l'on compare cette période de 1968 avec les mêmes mois de 1967, on constate que la production industrielle a augmenté de 6,3%, alors que la croissance n'a été que de 2,4% pendant le deuxième trimestre. Ce sont surtout les industries très orientées vers l'exportation qui ont contribué à cette croissance. La progression a, par exemple, été de 24% dans l'industrie chimique, de 9% dans celle des machines et de 5% dans l'horlogerie. Parmi les branches moins nettement exportatrices, on trouve des augmentations de la production de 11% dans la métallurgie, de 7% dans les arts graphiques, ainsi que dans la branche cuirs, caoutchouc et plastiques, de 6% dans le textile, de 2% dans le groupe denrées alimentaires, boissons et tabac. La production industrielle a par contre fléchi de 1% dans l'industrie de la pierre et de la terre et dans celle du papier, de 5% dans l'industrie du bois et de 4% dans l'habillement, de 8% dans le groupe électricité et gaz. Dans ce dernier cas, la cause du recul réside essentiellement dans les conditions hydrologiques défavorables du troisième trimestre de l'an dernier.

Machines suisses aux Etats-Unis

Les machines suisses trouvent un débouché toujours plus important sur le marché américain. Avant la Deuxième Guerre mondiale, les Etats-Unis étaient le dernier des principaux clients de l'industrie suisse des machines; ils absorbaient alors le 1,6% seulement des exportations de cette branche. En 1958, ils occupaient la quatrième place avec une part de 6,2%. Ils étaient devenus le second acheteur de machines suisses en 1967, avec une proportion de 9,9%. Pendant les neuf premiers mois de 1968, les exportations de machines suisses aux Etats-Unis ont encore augmenté de 17%.

Cette croissance contredit les affirmations des pessimistes qui nous répètent que l'industrie suisse souffre d'un retard technologique. On imagine mal, en effet, un pays aussi soucieux de rendement et aussi avancé au point de vue technique, important en grande quantité des machines qui seraient en retard sur leur production propre. Cette remarque pourrait aussi s'appliquer à l'Allemagne fédérale, qui est le principal client de notre industrie des machines. La vérité est que la Suisse, désavantagée en ce qui concerne les prix de revient, par rapport aux pays industriels

qui disposent de matières premières abondantes, ne peut exporter ses machines que dans la mesure où elle sont à la pointe du progrès.

Un obstacle à la concurrence

La modicité de l'impôt sur le chiffre d'affaires, par rapport aux impôts de consommation étrangers pourrait aggraver les conditions de concurrence internationale pour les entreprises exportatrices suisses, estime la Commission de recherches économiques, dans son rapport sur la conjoncture suisse en 1968 et sur ses perspectives pour 1969. Plus de dix pays introduiront d'ici à 1970 des impôts de consommation d'environ 10% sous forme d'une taxe à la valeur ajoutée. Cet impôt sera perçu sur les biens importés, mais remboursés sur tous les biens exportés. Par contre, impôts directs et diverses taxes sociales ne peuvent pas être compensés à la frontière. Ainsi, un pays comme la Suisse, qui finance la plus grande partie de son budget par des impôts et taxes non compensables, serait désavantagé, en matière de concurrence, par rapport à des pays qui alimentent largement leur trésorerie par des impôts de consommation.

LES BILANS. — La statistique révèle que l'accroissement de la somme des bilans s'est accéléré. Alors que l'année précédente, l'accroissement se montait à 8 milliards de francs, soit 8,3%, il a atteint en 1967 13,9 milliards, soit 13,3%. Le total des bilans a ainsi passé de 104,8 à 118,7 milliards de francs. Tous les groupes de banques ont participé à cette expansion, les grandes banques pour 6,8 milliards, les banques cantonales pour 3,1 milliards et les banques locales pour 1,8 milliard de francs. La progression des bilans du groupe des « autres banques », qui comprend notamment les établissements en mains étrangères, a été de 2,2 milliards de fr, soit 21,8% par rapport à l'année précédente. Malgré quelques déplacements, il n'y a pas eu de modification fondamentale dans la structure du système bancaire suisse. La part des grandes banques au total des bilans a passé de 35 à 36,6% et celle des « autres banques » de 9,8% à 10,5%, alors que les autres groupes ont enregistré un rétrécissement de leurs parts: banques cantonales 30,7% (31,8%), banques locales 14,2% (14,9%), caisses d'épargne 4,9% (5,2%) et caisses de crédit mutuel 3,1% (3,3%).

L'EPARGNE BANCAIRE. — Le volume de l'épargne sous forme de dépôts en caisse d'épargne, de livrets de dépôt et d'obligations de caisse en mains du public s'est accru en 1967 de 5061 millions de francs pour atteindre 47 272 millions de francs, ce qui constitue un taux de croissance de 12,1%, contre 7,6% l'année précédente.

Les dépôts en caisse d'épargne ont augmenté de 1823 millions de francs en 1967 pour atteindre 26 173 millions, ce qui correspond à un accroissement inchangé de 7,5%. Le taux d'intérêt moyen des dépôts d'épargne de toutes les banques a passé de 3,44 à 3,67%. La répartition des fonds d'épargne entre les différents groupes de banque n'a connu que des déplacements insignifiants. Comme l'année précédente, la moitié environ, soit 48,9%, s'est dirigée vers les banques cantonales. La part des caisses d'épargne a légèrement reculé à 15,1% (15,3%), alors que celle des banques de crédit foncier a progressé à 15,6% (15,1%).

En 1967, les obligations de caisse émises par des banques ont augmenté dans des proportions exceptionnelles et ont atteint un montant de 15 417 millions de francs. L'amélioration des taux d'intérêts a sans aucun doute contribué à cet abondant afflux de fonds à moyen terme: le taux d'intérêt à fin 1967 était de 4,54% (4,21%). Le progrès a été de 2449 millions de fr, soit 18,9%, contre 628 millions de francs ou 5,1% en 1966. La répartition proportionnelle des obligations de caisse entre les groupes de banques révèle une extension de la part des grandes banques et des « autres banques » aux dépens de tous les autres groupes; les banques cantonales demeurent cependant en tête avec 37,2% (37,9%).

PLACEMENTS HYPOTHÉCAIRES. — Les prêts hypothécaires ont progressé de 2434 millions de francs, de sorte que le montant total de ces prêts se chiffre à fin 1967 à 36,8 milliards de francs. Le taux d'intérêt hypothécaire n'a que faiblement augmenté. Alors qu'à fin 1966, les taux des trois quarts environ des hypothèques étaient situés entre 4 1/4 et 4 1/2%, à fin 1967 cette proportion était celle des hypothèques entre 4 1/2 et 4 3/4%. Il en résulte que le taux moyen des prêts hypothécaires a avancé de 0,23% pour atteindre 4,67%.

BOURSE DE LAUSANNE

BCV	24. I	27. I.
Caisse d'épargne	1235 d	1245
CFV	485 d	485
Brigue VZ	1065	1070
Cuir et Plastique	95.50 d	96
LO	1050 d	1050 d
Navigation ord.	430 d	435 d
CFV	42 d	42 d
Rom. Electr.	550 d	550
Beau-Rivage	415 d	420
Nestlé port.	640	640 d
Nestlé nom.	3380	3400
Suchard A	2195 e	2190
Ateliers Vevey	1490 d	1490 d
Baumgartner	625 d	620
Câbl. Cossonay	3650 d	3700
Chaux, Ciments	3110	3110
Feuille d'Avis	545	545 d
Innovation	295 d	295 d
Sapal	355	355 d
La Suisse	860 d	860
UMV	3400	3400
Zyma	1925 d	1925 d
Alcan Alum.	5700	5850
Amer. Tel. Tel.	129	129
Can. Pacific	229 d	227 1/2 d
Consol Nat. Gas	320	324
Dow Chemical	138.50 d	139 d
DuPont	329 d	335.50 d
East Kodak	674	672 d
Ford Motor	320	319
Gen. Elec.	222 d	221
Gen. Foods	396 d	392.50 d
Gen. Motors	346 d	344 d
Goodyear Tire	342	342
IBM	249.50 d	252.50 d
Int. Nickel	1307	1307
Int. Paper	165 d	166
Int. Tel. Tel.	165	163 d
Kennecott	239 d	239 d
Montgomery	218.50	219 d
Nat. Distillers	234 d	232.50 d
Pacific Gas	190	188 d
Penn Central	148.50 d	150 d
Stand Oil NJ	296 d	302
Union Carbide	336.50	340
U.S. Steel	193.50 d	196 d
Woolworth	194	193.50 d
	145 d	146 d

BOURSE D'AMSTERDAM

AKU	24. I.	27. I.
Hoogovens	130.10	130.30
Zwan. Organon	109.90	112.20
Philips Lampen	198.30	199.10
Royal Dutch	162.80	163.20
Unilever	189.20	189.70
	131.—	131

BOURSE DE ZURICH

Swissair port.	24. I.	27. I.
Swissair nom.	877	888
UBS	775	777
SBS	5370	5420
CS	3365	3360
BPS	3990	3995
Bally	2690	2690
Commerciale Fédérale	1575	1625
Electro	350 d	350 d
Holderbank	465 d	465 d
Indelec	1765	1765
Motor	478	480
Traktion	1360 d	1360 d
Métaux	1405	1410
Italo	220	223
Rück	820 d	820 d
Winterthur	224	221
Zurich	2260	2285
Aar	1150	1175
Boverl	6475	6460
Saurer	900	885 d
Ciba port.	2720	2715
Ciba nom.	1530 d	1530
Simplon	9310	9300
Fischer	7400	7440
Geigy port.	470 d	470 d
Geigy nom.	1340	1340
Lenzbourg	13850	14000
Laufenbourg	9050	9040
Landis	10725	10800
Lonza	5120	5125
Maschinen	1510	1500
Sandoz	1740	1750
Aluminium port.	2000	1990
Aluminium nom	9670	9760
Suchard B.	3740	3790
Oursina	1790	1825
Bowater	8950	9050
CIA	4460	4490 of
Ofsit	7430	7450
Philips	387	389
Royal	39 1/4	39
Sodec	99	103 1/2
Unilever	74	73 1/2
ABG	195 1/2	195
Anilin	227 1/2	227 1/2
Bayer	239 1/2	239 1/2
Höchst	157	156 1/2
Mannesmann	284	284
Siemens	261	261
Thyssen	224	225 1/2
	284	289
	159	164
	331	334
	199	205
	598	607

BOURSE DE GENEVE

Gardy	24. I.	27. I.
Charmilles	255	260
Physique port.	1205	1210
Physique nom.	1290	1260 d
Sécheron port.	1005	1000 d
Sécheron nom.	400	400
Amer. Eur. Sec.	365	360
Montedison	165	166
Ohveti	6.95	15.70 d
	21.—	21.10

BOURSE DE LONDRES

Ang Amer Corp	24 I 69	27. I.
British Petrol	37 1/2	37 1/2
Br Amer Tobacco	146/-	147.6
Courtaulds	159/6	158/6
de Beers	29/10-1/2	29/7 1/2
Elliott	41.—	40/11 16
Gus A	58/3	58/3
Imp Chemical	129/9	121/9
Rolls Royce	47/1-1/2	47/—
Shell		
United Steel	99/4	98/9
West Holdings	158/9	158/9

BOURSE DE PARIS

Air Liquide	23. I.	27. I.
Fcaise Pétroles	441	422.50
Hachette	207.50	204
Machines Bull	543	548
Michelin	118	122
Péchiney	894	886
Peugeot	206	196
Rhône-Poulenc	147	144
Saint-Gobain	219	215
Suez	204	215
Thomson-Houat	371	366
	127.90	123

BOURSE DE FRANCFORT

A B G	23 I.	27. I.
Radische Anilin	261.70	265
Daimler-Benz	241	241 1/2
Deutsche Bank	436 1/2	442
Dresdner Bank	349 1/2	352
Farben Bayer	320 1/2	327
Höchst	20R	210 1/2
Kaufhof	262	267 1/2
Mannesmann	351 1/2	346
Siemens Halske	146	153
Thyssen Hütte	306 1/2	309.80
V W	182 1/2	188
	557	565

BOURSE DE BALE

Bâloise Holding	24. I.	27. I.
Ciment Portland	226 1/2	227
Ciba nom.	4500 d	4600
Geigy port.	7420	7410
Geigy nom.	13700 d	14000
Pâtes de bois	9080	9000
Sandoz	1150	1160
Hoffmann bon	9650	9700
	175500	174000

BOURSE DE MILAN

Assic. Generali	24. I.	27. I.
Piat	59870	59990
Finsider	2951	2952
Italcementi	599	602
Magneti Marelli	24640	24535
Ohveti priv.	1445	1445
Snia Viscosa	3091	3095
Montedison	3015	3044
	1023	1022 1/2

BILLETS DE BANQUE

Etats-Unis	Achal	Vente
Canada	4.28	4.32
Angleterre	3.95	4.04
Allemagne	10.20	10.40
France	106.—	108.50
Italie	81.—	85.—
Autriche	—68	70 1/2
Belgique	16.58	16.85
Hollande	8.30	8.55
Danemark	118.—	120.—
Norvège	56.—	59.—
Suède	58.50	61.50
Finlande	82.—	85.—
Espagne	101.—	106.—
Portugal	6.—	6.30
Yougoslavie	14.88	15.35
Grèce	29.—	38.—
Egypte	13.40	15.—
	—	6.—

OURS BOURSE

Fund Inv	Offre	Demande
Div. Invest	émission	12.20
Div. Growth	émission	16.14
Paillard	émission	1109
Banque Romande	3150	3250
		1075

Les cours de la Bourse nous sont obligamment communiqués par la Banque Cantonale Vaudoise

Pour une couronne naturelle ou artificielle
RUMMEL, fleuriste
 Lausanne - Tél. 23 52 30 - Haldimand 8

Actualités

Le réveille-matin

par Michel JACCARD

AVEC des « si », ce n'est point Paris seulement qu'on mettrait dans une bouteille, mais tout le canton de Vaud ! Et « si », dans cette élection, M. Georges Thévoz l'avait emporté ?

Cette conjecture, on peut l'aborder cette fois tranquillement, sans risque d'infléchir la volonté de l'électeur. Il s'agit d'histoire ou, si vous préférez la mesure, de petite histoire.

Etant bien entendu que cette spéculation rétrospective supporte la contradiction.

Imaginons donc que le candidat libéral ait emporté dimanche.

Il en résulte (toujours selon notre hypothèse personnelle, insistons-y) deux conséquences. L'une est immédiate. L'autre est plus lointaine.

La première, c'est l'abandon, par M. Pierre Graber, du portefeuille des finances. Le seul socialiste du gouvernement réclame un maroquin moins politique. (Il a dit, prudemment, « technique »).

De deux choses l'une. Ou les six « bourgeois » acceptent la roquade, et voici M. Graber au Département militaire et des assurances, par exemple. Poste-cléf pour conduire une opposition systématique. Car il n'est plus question de participation ou de collégialité.

Ou les six « bourgeois » refusent le transfert, et M. Graber n'a plus qu'à démissionner. Mais, dès lors, c'est le gouvernement qui prend la responsabilité de cette éviction et des séquelles qu'elle entraîne fatalement.

Ces séquelles, on n'a nulle peine à les imaginer. Face à un gouvernement exclusivement centre-droite, privé de tout concours socialiste, l'opinion se trouve désemparée. Elle offre, à la contestation socialiste, devenue virulente, un terrain d'action privilégié. Les Vaudois, de quel couleur qu'ils soient, ont un sens aigu de la justice. Au prochain « tournant », ils voudront corriger ce qui leur paraît un abus, à tout le moins un excès.

Et le prochain tournant est en épingle, pour prendre un terme rouffier.

Le premier virage se présente dans quelques mois, avec les élections communales. Dans les villes à majorité « bourgeoise » précaire — Lausanne, Yverdon, Nyon, entre autres — c'est très probablement le renversement des forces au profit de la gauche.

Quant au second virage — celui des élections cantonales — il accentuera, selon la tradition, le mouvement amorcé par le premier.

Et rien ne nous dit qu'un « commando » socialiste, animé par un M. Graber qui ne se serait pas croisé les bras sur la touche, n'eût pas fait, alors, une rentrée spectaculaire au Conseil d'Etat.

Encore un coup, ce sont-là pures spéculations. Mais pouvait-on, sensément, les écarter en calculant (car c'est bien d'un calcul qu'il s'agit finalement) le scrutin de dimanche ?

Sans aller aussi loin dans l'affabulation, l'électeur a pressenti ces risques.

Son vote — les observateurs le remarquent unanimement — a porté bien plus sur une formule que sur les hommes en présence. D'où le succès apparemment massif de M. Aubert. En réalité, le peuple, dans sa majorité, a voulu prendre une « assurance-stabilité ».

Ce n'est pas à dire que les deux échéances ci-dessus évoquées soient désormais à l'abri des périls.

M. Alfred Bussey, président des socialistes vaudois, ne l'a pas caché dans la déclaration qu'il a faite à l'un de nos confrères :

« Le pourcentage des voix obtenu par M. Aubert nous intéressait en fonction d'une autre échéance : celle des élections communales de cet automne. La victoire d'aujourd'hui devrait amener des modifications dans la composition des exécutifs communaux ».

Cette réflexion a valeur d'avertissement. L'électorat non socialiste doit demeurer vigilant. Il serait fâcheux qu'en dépit du travail des partis concernés (travail énorme chez les radicaux, nous en sommes témoins) cet électorat « bourgeois » s'endormît, selon la formule de G.-A. Chevallaz, du « sommeil du juste ».

A cet égard, l'élection de dimanche doit nous servir à tous de réveille-matin !

M. J.

CE QU'ON NE VOUS A PAS DIT

LE PLAN MANSHOLT

par Jean GRANDMOUGIN

Avec un siècle de retard sur l'industrie, l'agriculture est condamnée à faire sa révolution. C'est donc, un plan « révolutionnaire », dût-il se heurter à une levée de fourches, que le Hollandais Sicco Mansholt a proposé aux Six.

Pourquoi ? Parce que le plan agricole européen adopté à Stresa en juillet 1958, a abouti, dix ans plus tard, à une surproduction qui tourne au désastre. De 1957 à 1965, la production des Six s'est accrue de 3,3% par an et la productivité agricole a dépassé de 7%, chaque année, la productivité industrielle. Même si leur nombre augmente et si leur niveau de vie s'améliore, les Européens, même si leurs goûts changent, ne consomment pas davantage. Conséquence : il y a plus de lait, de beurre, de sucre, de blé tendre qu'ils n'en peuvent absorber et les prix s'effondreraient si les gouvernements ne soutenaient les cours. Il leur en coûte, malheureusement, de plus en plus cher : 500 millions de dollars en 1960, 1500 en 1967, 2 milliards probablement en 1969. Cette vis ne saurait être sans fin.

Une intervention... chirurgicale

Sicco Mansholt préconise une intervention quasi chirurgicale. L'Europe verte a perdu 5 millions d'agriculteurs depuis 10 ans ; il lui en faut perdre encore autant. Elle n'en a plus besoin que de 5 millions au total. Les fermes sont trop exiguës. Les nouvelles « unités de production » devront être portées à 80 ou 120 hectares pour les céréales, 10 à 60 vaches pour le lait, 150 à 200 bovins pour la viande, 100 000 poulets par an pour la volaille, 10 000 poudeuses pour les œufs, 450 à 600 têtes pour les porcs. Sur les 5 millions d'hectares libérés en une décennie, 3 ou 4 millions seront consacrés — on a massacré trop d'arbres au reboisement.

Les stocks de beurre, qui atteindront 300 000 tonnes le 1er avril 1969, risquent d'être portés à un million de tonnes en 1972. Les Six ne sauront où les entreposer. Comment s'opposer à cette montée du « fleuve blanc » ? Sicco Mansholt prévoit de baisser, d'autorité, le prix du beurre, du lait, et d'accorder une prime de 300 dollars — 1500 francs — pour toute vache laitière abattue. Billévesées de technocrate ?

La France la plus affectée

Parce que la plus agricole des Six, la France serait la plus affectée. La surface moyenne cultivée d'une exploitation française — 18 hectares — devrait être multipliée par 5 ou 6. Ce qui veut dire : un million de petites et moyennes exploitations disparaîtraient, un million et demi

d'agriculteurs devraient trouver un autre travail. Aberrant ? De 1963 à 1967, 728 000 agriculteurs ont quitté la terre en 4 ans. 175 000 s'en vont chaque année, presque un toute les trois minutes. L'exode n'est pas près de s'achever. Quand 40% des agriculteurs souhaitent que leur fils fassent le même métier qu'eux, 13% seulement des femmes se plaindraient à ce que leur fille épouse un « cul terreux ».

Depuis 1955, 600 000 exploitations agricoles ont disparu, soit le quart en 12 ans. Plus de 30 000 hectares sont abandonnés chaque année et le mouvement s'accélère. 18% des chefs d'exploitation ont plus de 65 ans, 57% plus de 50 ans. Les moins de 35 ans n'atteignent pas 9%. L'âge moyen de la population agricole oscille entre 52 et 53 ans. Détail significatif : plus une exploitation est petite, moins l'âge de l'exploitant, en moyenne, est élevé.

Sicco Mansholt s'est-il trompé ? L'agriculture française emploie 3 millions et demi de personnes qui produisent de quoi en nourrir plus de 100 millions. Or, les Français ne sont que 50 millions. Les prix agricoles, du fait de la loi de l'offre et de la demande, devraient donc tomber à peu près de moitié. Force nous est, pour que les agriculteurs puissent vivre, de payer leurs denrées 40% de plus qu'au cours mondial.

Le sort du paysan

Si encore les agriculteurs y trouvaient leur compte ; mais ce ne semble pas le cas. Les paysans ont le sentiment de n'avoir pas la place qu'ils méritent, d'être laissés pour compte. D'abord parce qu'ils ne savent pas qui ils sont. L'agriculteur est-il patron ? Non, puisqu'il arrive qu'il n'emploie pas d'autre main-d'œuvre que sa famille. Un travailleur ? Non, puisqu'il n'est pas salarié. Un chef d'entreprise ? Pas exactement puisqu'il peut demeurer des années en déficit sans faire faillite. Il est répertorié « travailleur indépendant », mélangé aux professions libérales, aux artisans. Il se définit par rapport à ce qu'il n'est pas. Ne serait-il que le négatif des autres catégories professionnelles ?

Les agriculteurs constatent qu'ils sont logés à moins bonne enseigne que les autres. En 1966, leur revenu moyen était évalué à 67% de celui du reste de la population.

Ils jouissent de moins de confort : 57% avaient l'eau sous pression, en 1962, con-

tre 81% des citadins, moins de 10% la TV contre 25%, moins de 13% des WC à la maison contre 42%, 22% un réfrigérateur contre 40%, sans parler de l'eau chaude et du chauffage central. Les vaches ont besoin de changer de litière le dimanche comme en semaine. Résultat : moins de 6% des agriculteurs partent en vacances. Ils sont sept fois moins nombreux que les autres Français à se rendre à la plage.

Paradoxe : plus la part de la production agricole diminue dans le revenu national, plus augmentent les dépenses de l'Etat, en faveur des agriculteurs. Quand cette part est, cette année, de 7,5%, le budget agricole s'est accru de 25% par rapport à 1967 et il est prévu que, par rapport à cette année, il s'accroîtra de 28% en 1969. Le budget agricole représente plus de 11% du budget général. Les trois millions et demi d'agriculteurs touchent plus de subventions que l'industrie et le commerce, qui occupent 16 millions de salariés.

Tragique surproduction

Sicco Mansholt est formel : sans un plan de réorganisation de même envergure que le sien, l'agriculture n'a aucune chance d'obtenir la parité de salaires, de revenus, de confort, avec le commerce et l'industrie. L'évolution qu'il a ébauchée ne pourra pas ne pas se faire. En moins de 10 ans, en effet, les rendements ont plus que doublé : 40 quintaux de blé à l'hectare au lieu de 15, 5000 litres de lait par vache au lieu de 2000. D'ici la fin du siècle, les rendements à l'hectare auront encore doublé. Dans les champs expérimentaux, des rendements de 80 à 90 quintaux de blé, de 120 à 130 quintaux de maïs par hectare ont été obtenus. Ils seront courants dans une dizaine d'années. Dans les exploitations, du moins — ce ne seront pas les plus petites — qui pourront s'offrir le luxe d'engager des spécialistes.

Pour donner une idée de la métamorphose en cours : le parc français de tracteurs est passé, de 1946 à 1965 d'une vingtaine de milliers à plus d'un million. Des machines nourrissent 500 bovins en 5 minutes. Sans larges troupeaux, les machines modernes de traite de vaches seraient employées trop peu de temps et manqueraient d'être amorties. Le fermier de l'an 2000 demandera à l'ordinateur de lui indiquer ce qu'il doit cultiver, quand et comment. Il lui faudra la « surface » d'en supporter les frais.

Aux Etats-Unis, 27 000 savants s'adonnent à des recherches sur l'élevage et l'agriculture. Déjà des agronomes rêvent de cultures sans terre. Par des systèmes d'éclairage, il est prévu de leurrer les poules, de leur faire vivre des jours, non de 24 heures, mais de 18 heures. Quand elles vivront ainsi des années de 486 jours, elles pondront de 350 à 400 œufs par an au lieu de 240 actuellement.

La terre : une industrie

Pourquoi laisser les vaches engendrer à leur guise ? Il ferait beau voir qu'elle continuât d'exiger une centaine de jours entre un vêlage et leur nouvelle gestation.

Ce délai peut être ramené à 60, voire à 30 jours ; ce qui augmenterait de 12% la production de veaux. Et pourquoi ne pas faire que chaque vache engendre des jumeaux ? Quand l'insémination artificielle se fera, dans un quart de siècle, à l'aide de semence surgelée, le fermier planifiera son travail et répartira ses congés à volonté. Les vaches n'accoucheront plus à tort et à travers.

L'agriculture devient une industrie comme une autre. Avec études de marchés. Le petit pois se doit d'être sur mesure et de qualité constante. L'exploitant agricole ignore parfois jusqu'au nom, que seul connaît le notaire, de la terre qu'il cultive. La terre perd sa valeur sacrée ; elle devient instrument de production. Le paysan d'Hésiode, de Virgile et de Jean Giono s'estompe. De mauvaises terres ? Pour un peu, il n'y aurait plus que de mauvais agriculteurs. Signe des temps : la Fédération des exploitants agricoles a suggéré que le Ministère de l'agriculture prenne le nom de Ministère de la production industrielle. L'agriculture de papa est morte.

Une consolation pour les poètes : l'artisanat du foie gras, des grands crus de vins et de fromages conserve un bel avenir : car les poulets fermiers ne se nourrissent pas à la chaîne.

Jean GRANDMOUGIN.

(Tous droits réservés).

A PRENDRE OU A LAISSER

Ils ont osé !

Puis-je vous rappeler que, dans certains papiers, je n'ai pas été tendre à l'égard du docteur Barnard, ce jeune premier de l'art chirurgical, porté sur la scène publique ?

Il a osé ! me disait-on, eh ! oui, il a osé pratiquer sur l'homme une greffe du cœur, sans qu'on soit bien au clair sur les conséquences de l'opération.

A un moment donné, on évaluait à 20% le taux de mortalité, mais comme les patients continuent à rendre leur âme à Dieu et leur cœur greffé aux chirurgiens, si l'on arrête les expériences qui permettent aux vivants de prendre la relève des morts, on arriverait bien vite à un taux beaucoup plus impressionnant.

Un jour, sans doute, on parviendra à résoudre le problème du rejet, mais, pour l'instant, ce n'est pas le cas et l'homme sert donc de cobaye aux chercheurs.

Au cours d'une « Table ronde » à la télé romande, il y a quelques temps, le professeur Hahn, notre grands spécialiste des opérations à cœur ouvert, s'était montré très réservé sur ce sujet.

La Tribune de Lausanne rappelle les déclarations qu'il lui avait faites pour justifier la prudence des spécialistes helvétiques.

Je cite :

« En fait, il lui était apparu, avant d'entreprendre une de ces opérations auxquelles on donne une très large publicité, que la thérapeutique « lancée » par le docteur Barnard était plus une voie de recherche qu'une solution de santé publique. »

Or, au cours de la table ronde dont il est question plus haut, le docteur Rentchnick se gaussait de cette prudence :

« Nous n'avons pas le goût du risque. »

J'avais envie de lui téléphoner — puisqu'on pouvait le faire — pour lui demander s'il ne pensait pas qu'il était facile d'avoir le « goût du risque » lorsqu'on mettait la vie d'un patient en jeu, sans exposer la sienne propre.

Puis, je me suis abstenu.

A quoi bon engager un dialogue où l'autre a toujours le dernier mot ?

Certains médecins qui ont fait des expériences sur eux-mêmes ou qui sont morts au cours de leurs recherches en laboratoire avaient vraiment le goût du risque.

Je ne pense pas que je pourrais m'en prévaloir si je me payais la peau du docteur Rentchnick — à supposer que je sois médecin — plutôt que de me contenter de la mienne.

Le chirurgien ne risque rien.

C'est son patient qui risque.

Qu'est-ce que j'apprends maintenant ?

L'Institut de cardiologie de Montréal, l'un des mieux équipés, dont la réalisation a coûté des dizaines de millions, a décidé de ne plus pratiquer la greffe du cœur, en tout cas pendant quelque temps.

Sur dix de ses opérés, sept sont morts sans avoir pu passer le cap des six mois !

Le problème posé aux spécialistes canadiens est celui des rejets et ils veulent faire une synthèse des quelques « longs survivants » de la greffe avant d'entreprendre de nouvelles opérations de transplantations cardiaques.

Tiens, tiens, tiens...

Ils ont osé !

Il s'est osé laissé entendre, tout comme le professeur Hahn, que la méthode n'était pas au point, et qu'il était honnête, avant de l'expérimenter indéfiniment sur ce cobaye supérieur qu'est l'animal humain, de l'étudier dans les laboratoires et non point dans les salles d'opération.

Cette fois, ils courent un risque :

Celui d'indisposer le docteur Rentchnick !

ANDRÉ MARCEL

Féminités

CONSEILS PRATIQUES

COMMENT COMPOSER UN BOUQUET ?

Pour composer le bouquet, il faut se placer le plus loin possible pour voir les fleurs dans leur aspect définitif ; le réceptacle doit être placé légèrement au-dessus du niveau visuel mais il vaut toujours mieux le placer trop haut que trop bas.

Pour assurer la stabilité et l'équilibre de l'arrangement, il faut courber le pied de la tige ou de la branche en la tordant lentement et avec précaution avec les deux mains pour éviter de les casser.

Pour conserver aux fleurs leur fraîcheur le plus longtemps possible, on peut utiliser toutes sortes de procédés chimiques mais mieux vaut couper les tiges dans l'eau ou encore frotter de sel l'extrémité des tiges.

VOTRE SANTÉ

Pour les arthritiques un peu de vinaigre dans l'eau de lavage des haricots verts et une cuillerée à café de vinaigre dans leur eau de cuisson détruira par son acide acétique la nocivité de ce légume interdit généralement aux arthritiques.

CRÉDIT SUISSE

MARTIGNY

Location de

coffres-forts

dès Fr 15.-

par an

P 808 8

Le Confédéré

la dernière illustrée

QUOTIDIEN

ÉDITE PAR LE PARTI RADICAL-DÉMOCRATIQUE VALAISAN

coiffure

specialise pour Dames



Service rapide

Sans rendez-vous

P 5002 5

Sion P. des Rompards 8 1er ét.
Martigny av. de la Gare 38 1er ét.

Net durcissement dans l'attitude du gouvernement tchécoslovaque

- ◆ Nombreuses expulsions de journalistes occidentaux
- ◆ Arrestation de près de 200 jeunes manifestants



PRAGUE — Après les seize journalistes occidentaux expulsés dimanche de Tchécoslovaquie, six journalistes, pour la plupart des Américains, ont été priés lundi par le Ministère de l'Intérieur, de quitter d'urgence le territoire tchécoslovaque.

199 ARRESTATIONS

Cent quatre-vingt dix-neuf personnes exactement ont été interpellées par la police au cours des manifestations qui se sont déroulées dimanche après-midi à Prague (notre photo), a précisé hier M. Vladimir Tichacek, commandant de la police praguoise.



Mategnin: la police assiège toujours la ferme des forcenés

A Mategnin, la ferme des frères Rouiller, de laquelle sont partis samedi des coups de feu contre un garde-frontière puis contre des policiers, était hier toujours assiégée par des inspecteurs en civil.

Un tueur guette ALAIN DELON

PARIS — La vie de l'acteur français Alain Delon est menacée par un tueur qui aurait quitté la Yougoslavie en novembre dernier pour l'exécuter. C'est ce que l'on a appris hier, 18 semaines après le meurtre de l'ancien garde du corps d'Alain Delon, Stefan Markovic.

Interpol avait prévenu la police française vers le 15 novembre qu'un tueur non identifié avait quitté le territoire yougoslave sans pouvoir être intercepté et se rendait en France afin de tuer Alain Delon, « pour venger Stefan Markovic ».



Un tiercé de jolies filles

A la veille du Prix de l'Amérique, on a élu dans un établissement de nuit des Grands Boulevards, « Miss Tiercé ». Dans l'esprit des organisateurs, les numéros des trois lauréates devaient constituer une précieuse indication du sort en ce qui concerne le tiercé de dimanche. Mais la glorieuse incertitude du turf et les canots de beauté n'ont peut-être pas les mêmes bases. Le 12, le 6 et le 8 seront-ils aussi premiers au poteau de l'hippodrome ? Voici en tout cas un bien joli tiercé.

Pour être belle ce printemps



Jean Patou, avant le début de sa collection printemps-été 1969, présente cette capeline brodée de marguerites.

MÉTÉO

Le ciel sera nuageux, par moments couvert. De faibles précipitations se produiront d'abord le long du Jura et dans l'ouest du pays, pour s'étendre ensuite aux régions des Alpes situées à l'ouest du Gothard.

Températures prévues : -2 à +4 degrés en fin de nuit, +4 à +9 degrés mardi après-midi.

Vents faibles à modérés du secteur sud-ouest, tendance au föhn dans les vallées des Alpes.

Boeing a conclu un contrat de 450 millions de dollars avec la compagnie Northrop Corp. pour la construction d'une partie du fuselage du quadrimoteur géant Boeing 747. Selon Boeing, il s'agit du plus important contrat de sous-traitance qui ait jamais été conclu.

Les parties construites par Northrop seront expédiées en 27 éléments au moyen de wagons spéciaux d'Hawthorne (Californie) à l'usine de montage de Boeing à Everett, dans l'Etat de Washington. Le contrat porte sur 201 unités. Le Boeing 747 a été commandé à 169 exemplaires par 26 compagnies aériennes, dont 2 par Swiss air.

Commandé à 169 exemplaires par 26 compagnies

Le quadrimoteur géant « Boeing 747 » fait l'objet d'un contrat sans précédent

